

Charte du territoire Parc national des Pyrénées

Premier plan d'actions quadriennal 2013-2016

FICHES ACTIONS

ZONE CŒUR

1. La réhabilitation du centre de jour du Somport
2. Prendre en compte les espèces présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
3. La gestion pastorale et l'innovation : les estives témoins
4. La réintroduction du bouquetin ibérique
5. La culture pastorale
6. Le patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées – Mont-Perdu »
7. La résorption des points noirs paysagers

AIRE D'ADHÉSION

8. Les plans de maintien de la qualité des paysages remarquables
9. Le patrimoine bâti
10. L'aménagement des bourgs
11. La gestion raisonnée des espaces
12. Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé
13. L'animation culturelle des villages
14. L'opération « Zéro pesticide : ma commune adhère »
15. Elaborer un Plan climat énergie territorial et mieux connaître les impacts du changement climatique
16. Favoriser les pratiques écoresponsables (collectivités et événements)
17. Créer une offre de produits et services de la marque « Parc national des Pyrénées » complémentaire des marques et labels existants
18. La contractualisation des exploitations agricoles pour la conservation des prairies et de la zone intermédiaire
19. Le développement de l'activité forestière et la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local
20. L'offre touristique pour tous
21. Le développement durable des sports et loisirs de nature
22. La conservation des zones humides et tourbeuses
23. Les atlas de la biodiversité des communes
24. Le parcours de sensibilisation

CŒUR ET AIRE D'ADHÉSION

25. La gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques
26. Le survol et les grands rapaces
27. Les sports et loisirs de nature et les galliformes
28. La gestion environnementale des refuges
29. La présence et le travail des hommes en estive
30. Promouvoir une gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux
31. Contribuer à l'atteinte et au maintien du bon état des masses d'eau superficielles
32. Vers une stratégie de prise en compte des forêts à haute valeur écologique dans la gestion forestière
33. La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique
34. La conservation du Desman des Pyrénées
35. La diffusion de la connaissance
36. Les enjeux du patrimoine floristique : gérer, valoriser et aménager le territoire

LA RÉHABILITATION DU CENTRE DE JOUR DU SOMPORT (VALLÉE D'ASPE)

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Repositionner l'ensemble du site du col du SOMPORT comme un « espace nature », un lieu de découverte permanente des milieux naturels en été comme en hiver.

Situé sur la RN134, sur la frontière espagnole en haute vallée d'Aspe, le site du Somport, malgré ses potentialités, n'offre pas aujourd'hui un accueil de qualité. Les aménagements existants se dégradent et présentent une image négative. L'absence d'accueil structuré tout au long de l'année nuit également à une bonne perception de l'ensemble. Les richesses naturelles et culturelles du site ne sont pas exploitées et valorisées. Par ailleurs, depuis l'ouverture du tunnel en janvier 2003, l'itinéraire desservant le site est désormais privé de toute circulation de transit.

Dans ce contexte, le site du Somport est aujourd'hui à un tournant qui incite ses gestionnaires (élus locaux et établissement public du Parc national des Pyrénées) à réfléchir à un projet qualifiant, structuré autour de la découverte des patrimoines naturels et culturels et du développement durable du site. Les principales orientations concerneraient :

- La requalification, reconstruction du bâtiment d'accueil ;
- Le renforcement de la double saisonnalité en confortant l'espace nordique par le développement de nouvelles activités de découverte de la montagne enneigée, en améliorant les services, en diversifiant les équipements et produits estivaux axés sur la découverte des patrimoines ;
- La requalification des sites périphériques.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Pour la vallée d'Aspe, le site du Somport reste un équipement structurant, la zone principale pour la pratique d'activités de nature pour la vallée notamment en hiver. Son fonctionnement participe au maintien d'une économie touristique. Sa requalification et les nouveaux produits qui en découleront (pôle activités nature environnement) ne feront qu'améliorer une attractivité nécessaire pour le développement de ce territoire. Pour les clientèles touristiques et la population locale, cette offre organisée sera une réponse en termes de pratiques et de découvertes des patrimoines naturels.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 3 :

Requalifier le site du Somport et reconstruire le centre de jour pour en faire un projet exemplaire, en matière d'intégration paysagère, de construction éco-responsable, d'accessibilité et de sensibilisation à l'environnement et de prise en compte des enjeux environnementaux notamment pour le Grand Tétrás. La reconstruction du centre jour, de même que le réaménagement des stationnements et des accès ne pourront pas excéder les dimensionnements respectifs actuels.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectif n° 9

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Etude de requalification architecturale et paysagère du site du Somport.	A déterminer	A déterminer	Département 64 Communauté commune Vallée D'Aspe PNP DDTM CAUE	Définition du projet de requalification du bâtiment d'accueil, de l'insertion paysagère des bâtis, équipements et parkings. Etude de l'impact de la réhabilitation du bâtiment et des activités sportives, supplémentaires ou pas, qu'elle pourrait induire, notamment sur le grand tétras.
	Action 2 : Intégration des équipements pastoraux sur le site de Peyranère.	Commune de Cette-Eygun	A déterminer avec la commune de Cette-Eygun	Communauté commune Vallée d'Aspe PNP CAUE	Amélioration du cadre architectural des bâtiments agricoles
2014	Action 3 : Réflexion sur les liaisons, les itinéraires de randonnées et de découverte sur l'ensemble de la zone et notamment entre le Somport et Peyranère.	Communauté commune Vallée d'Aspe	Espace Nordique du Somport PNP Communauté commune Vallée d'Aspe	Espace Nordique du Somport PNP Communes	Organiser un réseau de randonnée sur l'ensemble du site
	Action 4 : Mise en place et aménagement conditionnel d'un réseau de sentiers raquettes à l'espace Nordique du Somport.	Communauté commune Vallée d'Aspe Espace Nordique du Somport	Communauté commune Vallée d'Aspe Espace Nordique du Somport	PNP Département 64 Région Aquitaine	Préservation de la zone de quiétude Grand Tétras Valorisation des patrimoines naturels du site dans le respect dans des enjeux environnementaux

FICHE ACTION N° 2 :

PRENDRE EN COMPTE LES ESPÈCES PRÉSENTANT DES QUALITÉS REMARQUABLES DANS LA GESTION FORESTIÈRE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La charte identifie les espèces présentant des qualités remarquables pouvant subir un impact préjudiciable par les coupes de bois (annexe 7). Afin de les préserver, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance de ces espèces pour pouvoir les prendre en compte dans la gestion forestière en zone cœur. Des inventaires des espèces encore peu connues seront réalisés en vue d'identifier leur zone de présence sur la zone cœur. Ces inventaires permettront de caractériser au mieux les habitats associés et ainsi de pouvoir identifier les mesures de gestion sylvicoles compatibles avec leur préservation. Elles seront établies en concertation avec les gestionnaires et propriétaires forestiers, au travers de guides techniques par espèce ou groupe d'espèces, pour une prise en compte dans l'élaboration des documents de planification de gestion et lors de la mise en exploitation des parcelles.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **pour les propriétaires** afin de les sensibiliser à la présence d'espèces remarquables sur leur propriété ;
- **pour les gestionnaires** afin qu'ils puissent les prendre en compte dès l'élaboration des documents de planification et lors des travaux d'exploitations ;
- **pour les entrepreneurs** forestiers afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques lors de leur intervention.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 5 :

- Préserver la qualité et la valeur trophique des habitats forestiers d'espèces remarquables ainsi que la quiétude de la faune ;
- Enrichir la gestion forestière de la connaissance des écosystèmes forestiers. Améliorer la disponibilité et faciliter l'intégration des connaissances auprès des propriétaires, gestionnaires et acteurs professionnels.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 1 ; 6

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Inventaires des insectes saproxyliques identifiés en annexe 7 dans la zone cœur - Caractérisation des « vieilles forêts »	PNP	Ecole d'ingénieurs de Purpan	ONF CRPF DDT/M Associations de protection de l'environnement	Répartition des insectes saproxyliques présentant des qualités remarquables en zone cœur, Délimitation des noyaux de vieilles forêts associés à ces espèces, Caractérisation et préconisations de gestion des habitats associés. Suivant la qualité des inventaires réalisés en lien avec les conditions de réalisation, l'étude pourra être poursuivie sur 2014
	Action 2 : Inventaire des espèces floristiques et fongiques identifiées en annexe 7 dans la zone cœur (2013-2014)	PNP	CBNPMP	ONF CRPF DDT/M Associations de protection de l'environnement	Connaissance de la répartition des espèces floristiques et fongiques présentant des qualités remarquables en zone cœur, Caractérisation et préconisations de gestion des habitats associés
2014	Action 3 : Élaboration d'un guide technique de gestion « insectes saproxylique »	PNP	Prestataire ou partenaires associés	ONF CRPF DDT/M Associations de protection de l'environnement Ecole d'ingénieurs de Purpan	Guide technique de prise en compte des insectes saproxyliques présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
2015	Action 4 : Compilation des données relatives aux espèces « vertébrés » présentant des qualités remarquables	PNP	PNP	ONF CRPF DDT/M Associations de protection de l'environnement Ecole d'ingénieurs de Purpan Observatoire des Galliformes de Montagne ONEMA	État des lieux de la connaissance Identification des études complémentaires à initier.
	Action 5 : Élaboration d'un guide technique de gestion « flore et fonge »	PNP	A définir	ONF CRPF CBNPMP DDT/M Associations de protection de l'environnement	Guide technique de prise en compte des espèces floristiques et fongiques présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
2016	Action 6 : Lancement d'études visant à renforcer la connaissance sur les espèces vertébrées présentant des qualités remarquables	PNP	A définir	ONF ONCFS ONEMA, Associations de protection de l'environnement CRPF DDT/M Observatoire des Galliformes de Montagne	Renforcement de la connaissance sur les espèces vertébrées présentant des qualités remarquables

➤ CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CBNPMP - Convention cadre	Connaissance flore et habitats - conservation - sensibilisation formation	Janv. 2013	Janv. 2018
Ecole d'ingénieurs de Purpan - Convention cadre et d'application	Expertises, inventaires terrain et formation agents PNP	Annuelle	Annuelle
ONF - Convention cadre	Echanges de données - procédure d'avis du PNP sur les aménagements forestiers et d'autorisation sur les coupes et travaux	16/11/2010	15/11/2015

LA GESTION PASTORALE ET L'INNOVATION : LES ESTIVES TÉMOINS

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Si le pastoralisme est une pratique ancienne sur le territoire et en coévolution avec la nature, la compréhension des interrelations entre les deux est méconnue et complexe. Le territoire du Parc national des Pyrénées et les partenaires techniques et scientifiques présents peuvent permettre la mise en œuvre d'un programme d'innovations dans la gestion pastorale.

L'objectif est de constituer un réseau de sites pastoraux expérimentaux sur le territoire du parc national : le réseau « Estives témoins ».

Le choix des estives sera fait en fonction des enjeux environnementaux et pastoraux et de la volonté des acteurs locaux de participer à cette démarche. Chaque estive témoins traitera d'une problématique particulière comme par exemple la diversification des pelouses d'altitude par le pâturage, la maîtrise de la fermeture des landes par l'écobuage ou l'action mécanique, la préservation des tourbières, la gestion sanitaire, etc.

La concertation et l'objectivité scientifique sont les lignes directrices de cette démarche. La contractualisation de mesures agroenvironnementales sera recherchée pour chacune de ces estives.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les éleveurs et les naturalistes/scientifiques afin de renforcer les échanges interprofessionnels et de croiser les points de vue sur ces espaces à vocation multiples ;
- Pour les éleveurs transhumants, bergers, vachers afin d'améliorer leur pratiques en vue d'une meilleure conservation de l'environnement ;
- Pour les naturalistes et les scientifiques afin de mieux cerner les attentes et les contraintes du milieu pastoral ;
- Pour les gestionnaires d'estives, groupements de défense sanitaire, cellule pastorale des Pyrénées Atlantiques, GIP-CRPG, chambres d'agriculture, services de l'état afin de construire des référentiels techniques ;
- Pour les structures de recherche afin de leur apporter des terrains d'expérimentation.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 8 : Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 8 :

- Réaliser ou réactualiser les diagnostics pastoraux dans un objectifs d'équilibre de la pression pastorale et afin d'optimiser les pratiques pastorales ;
- Mettre en place des mesures agri-environnementales territorialisées, y compris leur future génération ;
- Gérer les feux pastoraux en concertation avec les personnes concernées ;
- Favoriser les pratiques sanitaires limitant les impacts sur la qualité de l'eau ainsi que sur les populations d'insectes et de rapaces.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectif n° 1

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

Actions engagées		Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : réalisation d'un outil pour l'élaboration des plans de gestion éco-pastoraux	PNP	SCOPELA	GIP-CRPGE Cellules pastorales 64 INRA CBNPMP DDT/M Associations de protection de l'environnement	- production d'un guide d'élaboration des plans de gestion éco-pastoraux en prenant en considération ceux qui existent déjà - appropriation de la méthode par les partenaires.
	Action 2 : Démarrage de la 1 ^{ère} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- 1 ou 2 réunions du groupe de travail comprenant les gestionnaires et les éleveurs des estives, le service pastoral, le parc national et des scientifiques - phase de test du guide méthodologique - mise en place des 1 ^{ers} suivis scientifiques sur les tourbières et les pelouses
2014	Action 3 : Poursuite de la 1 ^{ère} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- 1 ou 2 réunions du groupe de travail - finalisation du plan de gestion éco pastoral - poursuite des 1 ^{ers} suivis scientifiques sur les tourbières et les pelouses et 1 ^{ers} bilans
	Action 4 : Préparation de la 2 ^{ème} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- Localisation et problématique, - établissement des partenariats, - établissement des protocoles scientifiques, 1 ^{ers} essais
2015	Action 5 : Poursuite de la 1 ^{ère} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- 1 ou 2 réunions du groupe de travail - réalisation des suivis pastoraux et scientifiques - mise en place d'un nouveau suivi sur les landes - établissement du 2 ^{ème} bilan - signature d'une MAET
	Action 6 : Poursuite de la 2 ^{ème} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- 1 ou 2 réunions du groupe de travail comprenant les éleveurs des estives, les services pastoraux, le parc national et des scientifiques - élaboration du plan de gestion éco pastoral - mise en place des suivis scientifiques
2016	Action 7 : Poursuite de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} estive témoin	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64 Associations de protection de l'environnement	- 1 ou 2 réunions des groupes de travail - réalisation des suivis scientifiques et pastoraux - établissement des bilans
	Action 8 : Préparation de la 3 ^{ème} estive témoin (localisation, établissement des partenariats, établissement des protocoles, 1 ^{ers} essais)	PNP	PNP	Gestionnaires d'estives Eleveurs CBNPMP MNHN INRA DDT/M GIP-CRPGE Services pastoraux 64	- localisation et problématique, - établissement des partenariats, - établissement des protocoles scientifiques, 1 ^{ers} essais.

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
GIP-CRPGE	Réalisation des plans de gestion éco-pastoraux, animation des MAET	Annuelle	-
Cellule pastorale Pyrénées-Atlantiques	Intégration des plans de gestion éco-pastoraux à l'animation de la cellule écobuage	Annuelle	-
CBNPMP	Suivis de la végétation en estive	Annuelle	-

FICHE ACTION N° 4 :

LA RÉINTRODUCTION DU BOUQUETIN IBÉRIQUE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Il est envisagé de réintroduire cette espèce dans un premier temps sur 2 sites du PNP en vue de reconstituer une population viable selon les modalités suivantes :

2013 : 20 individus sur Péguère-Ardiden (Cauterets Pont d'Espagne) ;

2014 : 20 individus sur Péguère-Ardiden (Cauterets Pont d'Espagne) ;

2015 : 20 individus Pic long-Néouvielle (Gèdre – Barrada) ;

2016 : 5 individus Pic long-Néouvielle (Gèdre – Barrada).

Il est prévu de réaliser des actions de suivi scientifique des animaux réintroduits ainsi qu'un volet important de concertation, de sensibilisation et de communication.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Il s'agit de reconstituer la biodiversité de la grande faune des Pyrénées et d'augmenter la ressource alimentaire de certains grands rapaces (gypaète barbu, aigle,...). L'élargissement de l'aire de répartition du bouquetin ibérique au massif des Pyrénées, constitue un atout très favorable à la conservation globale de l'espèce. L'isolement géographique de la chaîne pyrénéenne pourrait contribuer à une meilleure préservation en permettant d'échapper à certaines épizooties graves affectant d'autres massifs de la péninsule. Enfin ce projet très favorablement accueilli amènera un plus en terme d'image touristique et naturaliste et d'attractivité du territoire dont pourraient bénéficier les acteurs du tourisme.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 9 :

- Réintroduire le bouquetin ibérique

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 1 ; 2 ; 9 ; 12

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Coordination technique	PNP	PNP	DREAL Midi-Pyrénées Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises DDT/M	Pilotage du projet Adhésion et information des partenaires
	Action 2 : Achat capture transport bouquetin	PNP	Ministère environnement Espagnol	DDCSPP Vétérinaire DDT/M	Translocation de 20 bouquetins dans les meilleures conditions sanitaires (2013-2015) et 5 bouquetins (2016)
	Action 3 : Suivi et soins des individus lâchés	PNP	Vétérinaire Laboratoire d'analyse	Vétérinaire Centre de soin de Tonneins Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises DDT/M	Achat caisse de transport Surveillance de l'état sanitaire, analyses sérologique, soins aux animaux blessés ou malades (lien avec la fiche action n°33) Analyses génétique des individus
	Action 4 : Suivi technique des individus lâchés	PNP	PNP	INRA ONCFS Fédérations de chasse DDT/M	Analyse des données relatives aux individus lâchés et analyse de leur comportement, achat de 10 colliers GPS et de 20 marqueurs visuels
	Action 5 : Communication, concertation et information la plus large possible pour favoriser l'adhésion au projet et sensibiliser à la biodiversité	PNP	PNP Prestataire	Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises DREAL Midi-Pyrénées DDT/M	Une lettre d'information Réunions d'information publiques et bilatérales COPIL
2013	Action 6 : Communication, concertation et information la plus large possible pour favoriser l'adhésion au projet et sensibiliser à la biodiversité	PNP	Prestataire	Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises DREAL Midi-Pyrénées DDT/M	Création et édition d'une plaquette sur le bouquetin Dépliant pour enregistrer les observations participatives Un site internet dédié au bouquetin
2015	Action 7 : Communication, concertation et information la plus large possible pour favoriser l'adhésion au projet et sensibiliser à la biodiversité	PNP	Prestataire	Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises DREAL Midi-Pyrénées DDT/M	Réalisation d'un film

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises	Organisation d'une convention commune conduite d'études et d'un suivi scientifique sur la dite reproduction - Equipement technique afin d'assurer le suivi de la réintroduction	Déc. 2012	Déc. 2013

FICHE ACTION N° 5 :

LA CULTURE PASTORALE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La prise en compte de la culture pastorale sur le territoire engage un grand nombre d'acteurs dans un projet partenarial. Dans un premier temps une pérennisation et une amplification des expériences menées en matière de valorisation du patrimoine pastoral, notamment polyphonique et frontalier peut être envisagée. Des actions nouvelles doivent également être mises en œuvre en matière de valorisation de l'histoire frontalière.

Le maintien de la culture pastorale concerne également le patrimoine linguistique gascon et le patrimoine culturel immatériel, des expériences de signalétique bilingue doivent être testées, en lien notamment avec des offres touristiques thématiques.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Pour les habitants et les usagers du territoire pour que chacun devienne acteur, par sa participation active, du maintien de la culture pastorale.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 14 : Maintenir une culture pastorale par une agriculture vivante

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 14 :

- Contribuer à pérenniser et à valoriser les fêtes et les événements liés au pastoralisme
- Soutenir les actions de valorisation du métier de berger

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 15 ; 16

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Pérenniser l'itinérance polyphonique (avec un cahier des charges) en l'amplifiant et en la centrant sur les cabanes pastorales avec et pour les bergers.	PNP	PNP Prestataires	Partenaires culturels de la musique traditionnelle	Une manifestation annuelle par vallée qui associe en priorité les bergers
	Rechercher les possibilités d'échanges d'expériences sur le thème de la polyphonie avec d'autres massifs européens.	PNP Terra Musica	PNP Terra Musica	Conservatoire Henry Duparc Autres partenaires de la musique traditionnelle	Réflexion et participation à un programme d'échange d'expériences sur la polyphonie.
	Accompagner les manifestations d'initiative locale en lien avec le patrimoine pastoral (Journée de l'herbe et du pré...)	MCA Autres partenaires associatifs	MCA Autres partenaires associatifs	PNP	Une organisation partenariale de manifestations.
2014	Valoriser le travail de recherche entrepris et soutenu sur l'archéologie pastorale en vallée d'Ossau	PNP	FRAMESPA DRAC Université de Pau Chercheurs associés	Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées béarnaises	Un ouvrage grand public sur l'histoire pastorale des vallées béarnaises. Un ouvrage synthétique à caractère scientifique en archéologie pastorale.
	Accueillir, valoriser et accompagner l'exposition sur la transhumance montée par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne en partenariat avec le PNP	PNP	Musée d'Arudy Partenaires béarnais impliqués dans le programme (écomusée...)		Une convention avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne qui établit un programme d'animation autour de l'exposition.

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le projet vise dans un premier temps à conforter le classement patrimoine mondial de l'UNESCO pour le site « Pyrénées Mont-Perdu » afin, dans un deuxième temps de mettre en valeur ce territoire dans une logique de développement durable en protégeant et gérant les ressources environnementales.

Par ailleurs, l'Etat français a pris quatre engagements concernant le site du patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées Mont-Perdu » à savoir :

- la fermeture de la route de Boucharo,
- le recul de la route de Troumouse,
- la création d'un comité de gestion transfrontalier,
- le déplacement du festival du cirque de Garvarnie.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Pour les communes de Gèdre et Gavarnie afin qu'elles puissent mettre en valeur le classement du site au patrimoine mondial de l'UNESCO. En plus de la valorisation du classement cette action permettra d'œuvrer plus sereinement au maintien du classement en répondant aux demandes du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour les habitants avec des actions qui permettront aux enfants de mieux s'approprier les milieux dans lesquels ils grandissent et aux adultes de partager leur connaissance du territoire.

Pour les touristes : la valorisation du site, l'aménagement des sentiers, les publications la réalisation d'un film sur la géologie du site sont autant d'actions qui permettront aux touristes de mieux connaître le site et surtout de découvrir d'autres alternatives de découverte que le chemin du cirque de Gavarnie.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 16 : Faire vivre le patrimoine frontalier et transfrontalier

Objectif n° 18 : Garantir la qualité des paysages

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES OBJECTIFS N° 16 ET 18 :

- Renforcer les actions transfrontalières sur le patrimoine dans le cadre du site patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Valoriser l'inscription de Pyrénées Mont Perdu au patrimoine mondial.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 14 ; 17

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Organiser la transhumance de la Bernatoire. Proposer quand c'est possible des interventions à caractère culturel dans le cadre de cette manifestation	Département 65	Commission syndicale de la vallée du Barège	Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie DDT DREAL Midi-Pyrénées	Accompagner la transhumance d'évènements à caractère culturels (interventions d'historiens, scientifiques, propositions artistiques, ...).
	Action 2 : Former les agents chargés du tourisme et du développement du territoire	Département 65 Comarca Sobrarbe	Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie	PNP DDT DREAL Midi-Pyrénées	Les agents des offices de tourisme et les hôtessees d'accueil des Parcs nationaux sont formés et s'approprient leur territoire
	Action 3 : Mise en place d'un programme éducatif avec les enfants des écoles françaises et espagnoles	Département 65 Comarca Sobrarbe	PNP Comarca Sobrarbe	Parc national Ordesa Monte-Perdido Collège de Luz Collège de Torla DDT DREAL Midi-Pyrénées	Les enfants français du collège de Luz Saint Sauveur et espagnols du collège de Torla, échangent et découvrent leur territoire respectif dans le cadre d'un programme allant de la 6ème à la 3ème.
	Action 4 : Journée annuelle de découverte du territoire franco-espagnol	Département 65 Comarca Sobrarbe	Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie Comarca Sobrarbe	PNP DDT DREAL Midi-Pyrénées	Création annuel d'un itinéraire transfrontalier de découverte
	Action 5 : Tenue d'un séminaire annuel sur l'étude et la valorisation du site UNESCO	Département 65 Comarca Sobrarbe	Département 65 Comarca Sobrarbe	PNP GIP-CRPGE Universités (laboratoire Géode) DDT DREAL Midi-Pyrénées	Un séminaire franco-espagnol est organisé en Espagne ou en France
2013	Action 6 : Rédaction du plan de gestion	Département 65 Comarca Sobrarbe	Département 65 PNP	Comarca Sobrarbe DDT DREAL Midi-Pyrénées	Le plan de gestion est rédigé (2013), validé (2014) et mis en œuvre (2015)
	Action 7 : Réhabilitation et valorisation d'un sentier transfrontalier	Département 65 Comarca Sobrarbe	Commission syndicale de la vallée du Barège	PNP Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie Parc national Ordesa Monte-Perdido DDT DREAL Midi-Pyrénées	Un sentier est réhabilité et la signalétique installée.
	Action 8 : Réalisation d'un film sur la géologie en relation avec les partenaires espagnoles de la Comarca Sobrarbe	Département 65 Comarca Sobrarbe	Département 65 Comarca Sobrarbe	PNP Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie Université du Mirail Parc national Ordesa Monte-Perdido DDT DREAL Midi-Pyrénées	Ecriture du synopsis d'un film sur la géologie du site (2013) Tournage du film (2014) Le film sur la géologie est diffusé dans les maisons des parcs nationaux ainsi qu'à l'extérieur (2015)
	Action 9 : Requalification de la route du col des Tentes au col de Boucharo	Département 65	Département 65	PNP CBNPMP DDT DREAL Midi-Pyrénées	Définition de l'amélioration des stationnements et de l'information, interprétation sur le site, aménagements pour les personnes en situation de handicap. Réalisation des aménagements en 2015-2016
2014	Action 10 : Requalification du parking d'accueil à Troumouse et mise en place de navettes	Communauté des communes de Gèdre-Gavarnie	Prestataire	Département 65 DDT PNP HPTE CBNPMP DREAL Midi-Pyrénées	Aménagement du site Mise en place de navettes Réalisation 2014-2015
	Action 11 : Réhabilitation et valorisation d'un sentier transfrontalier : Port de La Canau	Département 65 Comarca Sobrarbe	Commission syndicale de la vallée du Barège	PNP Communautés des communes de Gèdre-Gavarnie Parc national Ordesa Monte-Perdido DDT DREAL Midi-Pyrénées	Le sentier de la Bernatoire est réhabilité.
	Action 12 : Réalisation de photos du Parc national d'Ordesa Monte-Perdido	Département 65 Comarca Sobrarbe	Parc national Ordesa Monte-Perdido	DREAL Midi-Pyrénées	Les photos sont réalisées et une exposition commune préparée

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Conseil général des Hautes-Pyrénées / Parc national d'Ordesa Monte Perdido	POCTEFA	Juillet 2012	Juillet 2014

LA RÉSORPTION DES POINTS NOIRS PAYSAGERS

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Les différentes activités humaines en zone cœur sont à l'origine de dégradations ponctuelles des paysages. Un inventaire des points noirs paysagers sera réalisé. Sur la base de cet inventaire, la résorption de ces points noirs sera engagée afin de restaurer la qualité des paysages.

Cette action sera réalisée en trois phases :

- **l'inventaire** : Les points-noirs seront localisés, photographiés et caractérisés. Des propositions seront faites pour la résorption de chaque point noir (moyens techniques, besoins financiers, partenariats...)
- **la typologie** : Sur la base de l'inventaire complet, une typologie sera proposée. Ce travail permettra de préciser, avec nos partenaires, quelles sont les grandes familles de points noirs paysagers, quelles sont les activités à l'origine de la création de ces points noirs paysagers et quels sont les différents types d'actions à envisager pour résorber ces points noirs.
- **la définition des priorités** : Sur la base de l'inventaire et de la typologie, des priorités d'action seront définies. Ces priorités pourront être thématiques et/ou géographiques.
- **la résorption ou atténuation des points noirs** : La résorption des points noirs identifiés sera engagée en tenant compte des priorités et des moyens techniques et financier disponibles.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Pour les différents usagers de la zone cœur

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 18 : Garantir la qualité des paysages

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 18 :

- Identifier et résorber les points noirs paysagers

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

Objectif n° 13

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Inventaire par les agents du Parc national des Pyrénées	PNP	PNP	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Localisation et caractérisation des points noirs de la zone cœur
2014	Action 2 : Inventaire par les habitants et les visiteurs	PNP	Communes Habitants Visiteurs Prestataire	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Localisation et caractérisation des points noirs de la zone cœur
2015	Action 3 : Réalisation de la typologie	PNP	Prestataire ou Universitaires	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Typologie des points noirs de la zone cœur
	Action 4 : Définition des priorités	PNP	Prestataire ou Universitaires	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Définition des actions prioritaires (lieux et/ou thèmes)
2016	Action 5 : Résorption des points noirs	A définir	A définir	DDT / M	Baisse du nombre de points noirs en zone cœur et valorisation (Edition, plaquette, articles présentant état avant/après)

LES PLANS DE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES REMARQUABLES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

En complément des classements officiels (Sites classés, zone cœur du parc national...), des paysages remarquables à préserver en priorité ont été délimités sur le plan du Parc national des Pyrénées annexé à la charte. Cette action vise à élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs, des plans de maintien de la qualité des paysages adaptés à chaque site (préservation, soutien aux activités, réhabilitation).

Cette action sera réalisée en deux phases sur un site pilote :

- **Etat des lieux** (caractéristique des paysages, dynamique, points noirs)
- **Elaboration d'un plan d'actions**

La mise en œuvre des actions sera de la responsabilité des différents acteurs identifiés.

Suite à la rédaction de ce plan d'action pour un site pilote, l'intérêt et les déclinaisons opérationnelles de cette action seront évalués. Si l'évaluation est positive, d'autres états des lieux et plans d'actions seront élaborés (un par an). Sinon, les états des lieux et les plans d'actions seront réalisés à l'échelle des communes dans le cadre du programme « Atlas de la Biodiversité des Communes ».

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Pour les habitants et les usagers

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 1 : Préserver les paysages remarquables

Orientation n° 3 : Eviter la création de points noirs et réhabiliter les sites dégradés

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES ORIENTATIONS N° 1 ET 3 :

- Proposer des plans d'actions adaptés à chacun des paysages identifiés comme remarquables pour maintenir la qualité des paysages ;
- Identifier et inventorier les points noirs paysagers ;
- Résorber les points noirs.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 4 ; 5

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Prise de contact avec les communes où un paysage remarquable a été identifié et définition de la zone test	PNP Communes	PNP Communes	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Choix d'une zone pour la mise en oeuvre du plan pilote
2014	Action 2 : Etat des lieux	PNP Communes	Prestataire	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Réalisation d'un état des lieux (site pilote)
	Action 3 : Elaboration d'un plan d'actions sur la zone test	PNP Communes	Prestataire	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Réalisation d'un plan d'actions (site pilote)
2015	Action 4 : Evaluation	PNP	PNP	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Evaluation de l'action sur le site pilote
	Action 5 : Etat des lieux et plan d'actions sur un deuxième site si l'évaluation positive	PNP	Prestataire	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'actions
2016	Action 6 : Etat des lieux et plan d'actions sur un troisième site si l'évaluation positive	PNP	Prestataire	DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT / M	Réalisation d'un état des lieux et d'un plan d'actions

FICHE ACTION N° 9 :

LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le patrimoine bâti traditionnel est une composante marquante de nos territoires de montagne qu'il convient de préserver et de valoriser.

Dans ce cadre, le Parc national des Pyrénées et les partenaires du territoire souhaitent poursuivre ses actions de valorisation et de connaissance du patrimoine bâti.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les élus afin de les accompagner dans la restauration et la valorisation du patrimoine bâti
- Pour les habitants afin de mieux connaître leur patrimoine

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 6 : Préserver le patrimoine de proximité

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 6 :

- Réhabiliter le petit patrimoine bâti (patrimoine vernaculaire, réseau d'irrigation,...)

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 5

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Poursuivre les actions de conseil et d'appui technique auprès des communes concernant la réhabilitation du petit patrimoine bâti	Collectivités locales	PNP CAUE 65 et 64	Départements 65 et 64 DDT / M	Rénovation du petit patrimoine bâti
2013	Collaborer pour une prise en compte partenariale de l'inventaire du patrimoine à l'échelle du département des Hautes-Pyrénées	CG65	Hautes-Pyrénées Patrimoine	PNP DDT / M	Prendre part à l'inventaire du patrimoine des Hautes-Pyrénées
2014	Finaliser et éditer l'ouvrage sur le petit patrimoine du Val d'Azun	PNP	CAUE 65 PNP	Destination Patrimoine DDT	Edition de l'ouvrage et mise en place d'une animation de valorisation de l'ouvrage
	Mettre en œuvre une convention de partenariat avec les Pays d'Art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron et des Pyrénées Béarnaises	PNP Pays d'Art et d'histoire	PNP Pays d'Art et d'histoire	CAUE 64 et 65 DDT / M	Constitution d'un réseau de connaissance et d'échange d'information sur le patrimoine culturel du territoire
	Lancer un inventaire participatif sur le petit patrimoine	PNP	Hautes-Pyrénées Patrimoine Destination patrimoine	DDT / M	Compléter l'inventaire et diffuser la connaissance
2015	Finaliser l'ouvrage sur le petit patrimoine de la vallée d'Aure	PNP	CAUE 65 PNP	Destination patrimoine DDT	Edition de l'ouvrage et mise en place d'une animation de valorisation de l'ouvrage

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CAUE 65	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017
CAUE 64	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017

FICHE ACTION N° 10 :

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La richesse du paysage naturel et bâti du territoire du Parc national des Pyrénées constitue un enjeu majeur. Elle nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie et de renforcer l'attractivité du territoire.

Partant de ce constat, la charte du territoire met en exergue la nécessité de mettre en place une politique d'aménagement et d'embellissement des bourgs et des villages.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les élus afin de les accompagner dans l'aménagement des bourgs et villages
- Pour les habitants
- Pour les visiteurs

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 5 : Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 5 :

- Aménager harmonieusement les espaces et les bâtiments publics dans le respect des patrimoines architecturaux ;
- Inciter et conseiller les maîtres d'œuvre dans l'adoption de matériaux locaux et de technique de construction.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 10

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Poursuivre les actions de conseil et d'appui technique auprès des communes concernant l'aménagement des villages	Communes	CAUE 64 et 65 PNP	Départements 65 et 64 DDT/M	Travaux d'aménagement sur les bourgs et villages
	Réaliser des aménagements de villages respectueux des enjeux environnementaux	Communes	Prestataires	PNP CAUE 64 et 65 DDT/M	Travaux d'aménagements des villages dont les entrées de bourg à partir de 2015
	Accompagner les actions d'enfouissement des réseaux électriques	Communes Syndicats départementaux d'électricité 65 et 64	Syndicats départementaux d'électricité 65 et 64	DDT/M PNP	Enfouir les réseaux électrique
2013	Mise en place de la journée du Développement Durable sur l'aménagement des bourgs	PNP	CAUE 64 et 65 PNP	DDT/M	Réalisation de la journée Développement Durable
2014	Mise en place d'une opération collective sur les entrées de bourg	PNP	PNP	Départements 64 et 65 DDT/M Communes	Diffuser le guide et encourager son utilisation Dégager des sites prioritaires Mise en place d'un cahier des charges sur les travaux éligibles
2015	Engager une réflexion à l'échelle des bourgs sur l'intégration paysagère des points noirs notamment les points de collecte des déchets	PNP	PNP	CAUE 64 et 65 Communes DDT / M	Réaliser une analyse par vallée Définir des sites prioritaires
2016	Favoriser les actions d'intégration paysagère des points noirs dans les aménagements d'espaces publics sur les sites prioritaires	Communes	Prestataires	CAUE 64 CAUE 65 DDT / M PNP	Améliorer de la qualité des paysages et des espaces publics

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CAUE 65	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017
CAUE 64	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017

FICHE ACTION N° 11 :

LA GESTION RAISONNÉE DES ESPACES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le Grenelle de l'environnement invite à repenser nos choix en terme d'organisation de l'espace, parce que celui-ci est une ressource rare qu'il convient de préserver. Il est donc primordial de s'engager ensemble vers la mise en œuvre d'un développement plus durable et économe qui répond aux attentes du Grenelle.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les élus afin de les accompagner dans l'aménagement de leur territoire ;
- Pour le monde agricole afin de préserver le foncier agricole aussi bien qu'en zone intermédiaire qu'en plaine.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 2 : Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuses des différents usages ;
Orientation n° 4 : Tendre vers une gestion raisonnée des espaces.

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES ORIENTATIONS N° 2 ET 4 :

- Favoriser la mise à disposition du foncier dans le parcellaire agricole (association foncière pastorale, baux, conventions, ...);
- Favoriser la séparation et la mise à disposition des parcelles agricoles autour des granges lorsque celles-ci changent d'usage ;
- Améliorer la couverture du territoire par les documents d'urbanisme en favorisant les démarches intercommunales ;
- Mettre en œuvre la charte agriculture, urbanisme et territoire ;
- Promouvoir les bonnes pratiques et favoriser les échanges d'expériences.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Réaliser des documents d'urbanisme pilotes intégrant plus concrètement les enjeux, agricoles et environnementaux notamment dans des démarches intercommunales	Communes	Prestataire	CAUE 65 et 64 PNP DDT/M Associations de protection de l'environnement	Présence de l'établissement public du Parc national des Pyrénées dans les processus d'élaboration des documents d'urbanisme Meilleure compatibilité avec le Grenelle 2 et la charte du territoire
	Action 2 : Permettre la mise à disposition et la sécurisation du foncier agricole, par la création d'association foncière pastorale ou des échanges parcellaires	Communes, Eleveurs	GIP-CRPGE Cellules pastorales 64 Chambre d'agricultures 64 et 65	DDT/M PNP Associations de protection de l'environnement	Création d'Association Foncière Pastorale Amélioration de la structure foncière des exploitations agricoles, avec facilitation et sécurisation du travail des éleveurs Engagement agri-environnementaux sur de nouvelles surfaces, non déclarées avant intervention.
2013	Action 3 : Formaliser un partenariat avec la DDT et la DDTM	Préfectures 64 et 65	DDT/M PNP	Associations de protection de l'environnement	Renforcer l'accompagnement technique et financier des collectivités
	Action 4 : Mettre en œuvre les principes de la Charte Agriculture Urbanisme et Territoires du département des Hautes-Pyrénées	DDT Chambre agriculture 65	DDT	PNP Associations de protection de l'environnement	Intégration des engagements de la charte Agriculture Urbanisme et Territoires dans les procédures de planification
	Action 5 : Accompagner les collectivités dans la réalisation d'un projet agricole s'inscrivant dans leur document d'urbanisme lors de son élaboration	Collectivités	Prestataire	PNP DDT/M Chambres agriculture 65 et 64 Associations de protection de l'environnement	Reconquête du foncier agricole
	Action 6 : Mettre en œuvre une convention de partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées	PNP SAFER Chambre agriculture 65	PNP SAFER Chambre agriculture 65	DDT Associations de protection de l'environnement	Préservation du foncier agricole en zones intermédiaires
2014	Action 7 : Mettre en place un système d'alerte pour agir sur le foncier agricole en zone intermédiaire et notamment autour des granges	SAFER	A définir	PNP Chambres agriculture 65 et 64 DDT/M Associations de protection de l'environnement	Application opérationnel du système d'alerte
2015 2016	Action 8 : Réaliser les journées du Développement Durable du parc sur le thème « Urbanisme, agriculture et intercommunalité »	PNP	CAUE 64 et 65 DDT/M PNP	Chambres agriculture 64 et 65 Communes Associations de protection de l'environnement	Sensibilisation des communes aux démarches intercommunales et notamment les SCOT

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CAUE 65	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017
CAUE 64	Mission d'accompagnement	mars 2012	2017

FICHE ACTION N° 12 :

VERS UN ÉCLAIRAGE PUBLIC ÉCONOME ET RESPECTUEUX DE LA QUALITÉ DU CIEL ÉTOILÉ

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Réduire le gaspillage énergétique et la pollution lumineuse dus à l'éclairage sont deux objectifs concordants : éclairer le ciel n'est pas énergétiquement efficient !

En 2009, l'association PIRENE et la Régie du Pic du Midi ont officiellement lancé le projet de labellisation de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) qui a pour objectif de préserver un ciel étoilé de qualité exceptionnelle. Ce projet de réserve concerne l'ensemble du territoire du Parc national des Pyrénées qui est situé dans le département des Hautes-Pyrénées.

L'action territoriale s'articule autour de quatre axes :

- Mesurer et suivre la pollution lumineuse en zone cœur et périphérique via la poursuite de la campagne de mesures « Gardien des étoiles » et les diagnostics de l'éclairage par survols et études de terrain.
- Développer et appliquer un nouveau mode d'éclairage économe durable et peu polluant en accompagnant techniquement et financièrement les communes à éclairer « juste » et « bien ». C'est-à-dire sans engendrer de pollution lumineuse tout en réalisant des économies d'énergie. Elles doivent avoir les moyens de convertir leur éclairage par des équipements économes et conformes au label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé.
- Sensibiliser et former élus, techniciens et grand public via des animations et la mise en place d'un observatoire participatif destiné à mieux connaître l'impact de la pollution lumineuse sur les habitats et les espèces
- Développer des produits touristiques (séjours thématiques, formation des acteurs touristiques, etc.) autour de la thématique de la qualité du ciel étoilé de la zone cœur.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **les communes**, en particulier celles situées en Hautes-Pyrénées (concernées par le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé). Elles bénéficieront des économies associées à la conversion de l'éclairage et participeront à un projet d'envergure internationale.
- **les professionnels du tourisme** qui pourront communiquer sur un positionnement unique en France.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 5 : Poursuivre le soutien à l'aménagement harmonieux des villages

Orientation n° 13 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES ORIENTATIONS N° 5 ET 13:

- Elaborer et mettre en place un programme coordonné de diminution des consommations énergétiques dans l'éclairage public ;
- Améliorer l'éclairage public en prenant en compte la réduction de la pollution lumineuse.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 10

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Conversion de l'éclairage des communes (changement de luminaires ou acquisition de matériel pour abaisser la tension ou éteindre l'éclairage à des périodes définies)	Communes	Syndicats départementaux d'Electricité 65 et 64 Régies d'électricité	PNP	Réunir les incitations techniques et financières pour convertir un maximum de points lumineux rapidement.
	Action 2 : Mise en place et animation d'un observatoire participatif pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur la faune et la flore	PNP	CREN (à valider)	Noé conservation MNHN Réserve Naturelle Régionale d'Aulon Parc national du Mont Mégantic (Québec), Parc naturel régional des Causses du Quercy	Faire connaître au grand public les impacts de la pollution lumineuse. Mieux connaître cet impact pour adapter l'éclairage en fonction. Création d'un réseau international de recherche sur les impacts de la pollution lumineuse sur la santé et l'environnement
	Action 3 : Organisation d'événementiels d'information (scientifique, technique et culturel) et de sensibilisation (ex : « Jour de la Nuit »)	Collectivités locales PNP Régie du Pic du Midi	Collectivités locales PNP Régie du Pic du Midi	Régie du Pic du Midi Syndicat départemental d'Electricité 65 EDF Régies d'électricité ou d'éclairage	Extinction de l'éclairage des communes et animations grand public de sensibilisation sur la pollution lumineuse (conférence, sorties nature, observations astronomiques).
	Action 4 : Conception de produits touristiques sur le thème de la qualité du ciel étoilé de la RICE (Lien avec la marque Parc national des Pyrénées)	Groupe de travail « tourisme » RICE HPTE OTSI Collectivités	HPTE (à valider) OTSI partenaires socio-professionnels	PNP	Développement de produits touristiques apportant une plus-value économique au territoire.
2013	Action 5 : Dépôt de la demande de labellisation RICE auprès de l'IDA (International Dark Association)	Régie du Pic du Midi	Régie du Pic du Midi	L'ensemble des partenaires de la RICE : PNP Collectivités Syndicat départemental d'Electricité 65 EDF PIRENE	Obtention du label
	Action 6 : Publication du cahier des charges des éclairages qui correspondent aux critères de la RICE	Régie du Pic du Midi	Groupe de travail éclairage de la RICE	L'ensemble des partenaires de la RICE	Mettre à disposition des élus et des techniciens un outil d'aide à la décision afin de choisir le meilleur éclairage. Mise en place d'un Schéma directeur d'aménagement lumière à l'échelle de la RICE
	Action 7 : Survol aérien pour diagnostiquer la qualité de l'éclairage et hiérarchiser les opérations de conversion de luminaire à mener	Syndicat Départemental d'Electricité 65 (à valider) Pays Vallées des Gaves	Prestataires	PNP Régie du Pic du Midi Communes EDF	Obtenir une approche quantitative de l'éclairage permettant d'avoir une image instantanée de la pollution lumineuse de la RICE.
	Action 8 : Diagnostics éclairage communaux et élaboration de prescriptions spécifiques	Pays des Vallées des Gaves	Prestataires	Communes Syndicat départemental d'Electricité 65 Régies d'électricité ou d'éclairage Régie du Pic du Midi PNP Architecte des bâtiments de France CAUE 64 et 65	Mener une approche qualitative pour Identifier les éclairages sur lesquels intervenir en priorité pour qu'ils deviennent conformes aux critères de la RICE.

FICHE ACTION N° 13 :

L'ANIMATION CULTURELLE DES VALLÉES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

L'animation des villages sur une base culturelle correspond à une dynamique collective permettant de réfléchir à des animations centrées sur les périodes de moindre fréquentation touristique en proposant notamment un accès pour le plus grand nombre au patrimoine local et à des approches culturelles contemporaines.
Le territoire du Parc national doit devenir un lieu de partage, d'échange et de diffusion des pratiques locales amateurs en matière d'expression artistique, de diffusion de la mémoire et de perception des patrimoines.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Cette action est principalement destinée **au public valléen et aux résidents permanents**, principalement le jeune public afin que chacun puisse devenir acteur de l'animation culturelle du territoire.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 7 : Animer le territoire par la culture

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 7 :

- Mettre en réseau les partenaires. Recenser et soutenir les démarches culturelles innovantes ;
- Accompagner et promouvoir l'émergence d'une production artistique par et pour le territoire.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 10

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Définir les termes d'un cahier des charges pour labelliser des manifestations patrimoniales sur le territoire.	PNP	PNP Communes Pays d'Art et d'Histoire Départements 64 et 65 Associations culturelles	Artistes	Un cahier des charges
	Organiser une série d'animations locales pour le 30 ^{ème} anniversaire de la maison du Parc et de la vallée à Luz.	PNP	Pays des vallées des Gaves		Programme d'animation. Considérer cette manifestation comme une expérience pilote pour l'animation culturelle des vallées.
	Concevoir et mettre en œuvre un programme d'animation et de découverte du patrimoine architectural et pastoral sur les territoires labellisés Pays d'art et d'histoire	Pays d'Art et d'Histoire	PNP	Comités départementaux du tourisme 65 et 64 CAUE 64 et 65	Une convention PNP/Pays d'Art et d'Histoire qui définisse les conditions de mise en œuvre d'un cycle d'animation organisé en commun
	Accompagner l'émergence d'une route du Baroque pyrénéen	Département 65	Association des Ferrères	PNP CPIE	Une route du Baroque
	Développer un volet culturel basé sur les sources locales d'information acquises dans le cadre d'ABC (lien avec fiche 23). Initier un travail à l'échelle communale d'animation à partir des sources anciennes.	PNP	Communes	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	Valorisation du matériel récolté par des expositions. Elaboration d'un programme d'animation notamment pour les scolaires
	Accompagner les manifestations liées à la commémoration des 60 ans de la construction des aménagements de Pragnères en particulier du point de vue des populations impliquées, et du rôle important des populations immigrées.	EDF	PNP	Comité départemental du tourisme 65 Département 65 Collectivités Cedas	Exposition sur la construction des ouvrages, recueil et valorisation de la mémoire des constructions et de l'immigration liée à ces chantiers.
2014	Recenser les pratiques culturelles amateurs au niveau local.	PNP	PNP	Associations culturelles	Un guide des pratiques amateurs au niveau du territoire
	Proposer une valorisation du patrimoine hydroélectrique par la mise en place de visites.	EDF SHEM	PNP	Comité départemental du tourisme 65 Département 65 Collectivités	Offre de visite du patrimoine industriel d'EDF
2015	Faire des <i>Maisons du parc national</i> un lieu d'échange et de diffusion de la culture	PNP	PNP	Collectivités Artistes	Des concerts, des expositions et des manifestations à caractère culturel portées par les acteurs du territoire organisées dans les maisons des vallées
	Proposer une offre touristique sur les traces de l'occupation humaine ancienne <ul style="list-style-type: none"> - archéologie pastorale - épigraphie - ruines pastorales 	PNP	Universités Laboratoires de recherche	Fédération de randonnée pédestre Offices de tourisme	Une publication grand public sur l'épigraphie Une signalétique spécifique Un circuit touristique intégrant les traces de l'occupation ancienne
	Mise en œuvre d'une collection des « sentiers du patrimoine » marqués « Parc national des Pyrénées »	PNP	Offices de tourisme Fédération de randonnée pédestre	Comité départemental du tourisme 65 Département 65	Publication d'un guide des « sentiers du patrimoine »

L'OPÉRATION « ZÉRO PESTICIDE : MA COMMUNE ADHÈRE »

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le Grenelle II puis le plan Ecophyto ont défini un objectif clair : réduire de 50% par an l'usage des pesticides d'ici 2018. Les collectivités ont un certain devoir d'exemplarité à jouer et par leurs actions elles peuvent démontrer aux citoyens qu'il existe d'autres modes d'entretien des espaces. C'est pour les inciter à suivre cette voie que, depuis 2011, les collectivités du Parc national des Pyrénées peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour diminuer la quantité de produits phytosanitaires qu'elles utilisent. Cette action sera poursuivie et renforcée afin d'aboutir à une majorité du territoire du parc qui soit exempt de pesticides (à usage non agricole). L'action territoriale prévue comprend deux axes :

- **Accompagnement** technique des communes par l'élaboration d'un plan de désherbage, la réalisation d'une expertise paysagère, la formation des agents des collectivités engagées ainsi que la mise à disposition d'outils de communication et de sensibilisation à destination des particuliers ;
- **Sensibilisation** du grand public via des conférences et des animations et mise en place de projets pédagogiques pour les scolaires via le programme « Sauvages de ma rue » piloté par Vigie-Nature.

Une aide financière pourra également être proposée aux communes pour l'achat de matériel de désherbage alternatif. Toutes ces actions seront menées en lien et coopération étroite avec l'Agence de l'Eau, partenaire technique et financier du projet.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **les collectivités du territoire** qui bénéficieront d'un accompagnement complet pour limiter la quantité de produits phytosanitaires et gérer différemment leurs espaces verts ;
- **le grand public** puisque l'action participe à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et donc de la santé publique. De plus, les particuliers disposeront de différents outils pour apprendre à se passer des pesticides dans leur jardin (guides, animations, etc.) ;
- **les scolaires** qui participeront à un projet pédagogique complet valorisé par la transmission de données au Muséum d'Histoire Naturelle

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientations n° 14 : Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 14 :

- Réaliser des plans de gestion « zéro pesticide » sur les espaces publics

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 7 ; 10 ; 11 ; 12 ; 14

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Accompagnement technique des communes et intercommunalité : Elaboration de plans de désherbage, expertises paysagère, formations des agents, kit de communication	PNP	Prestataires	Agence de l'Eau Adour-Garonne Lycée Adriana Collectivités	Diminution de la quantité de produits phytosanitaires utilisée
	Action 2 : Aide financière à l'achat de matériel de désherbage alternatif	Communes	Communes	PNP Agence de l'Eau Adour-Garonne	Engagement des communes dans la démarche globale
	Action 3 : Sensibilisation du grand public via des conférences sur le jardinage au naturel	PNP	Association des Jardiniers de France	Agence de l'Eau Adour-Garonne Lycée Adriana Collectivités CPIE	Organisation de conférences dans les vallées
	Action 4 : Sensibilisation des scolaires via le projet « Sauvages de ma rue »	Etablissements scolaires	PNP	MNHN Direction des services départementaux de l'éducation nationale Association des Amis du Parc national des Pyrénées CBNPMP CPIE	Les élèves participent aux programmes « Sauvages de ma rue »
	Action 5 : Démarche de certification	PNP	Ecocert ou autres organismes certificateurs	Agence de l'Eau Adour-Garonne Collectivités	Inscrire l'engagement des collectivités dans la durée
	Action 6 : Animation du réseau des collectivités « zéro pesticide »	PNP	PNP		Développer l'échange d'expériences

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Agence de l'eau Adour Garonne	Restauration et préservation des milieux aquatiques - sensibilisation	septembre 2012	septembre 2017
Association des Amis du Parc national des Pyrénées	Sensibilisation et éducation environnement - prospection		

ÉLABORER UN PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL ET MIEUX CONNAÎTRE LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il vise l'atténuation du changement climatique sur le territoire (réduction par quatre de nos émissions d'ici 2050) et l'adaptation du territoire aux conséquences de l'augmentation des températures.

L'action territoriale prévue comprend quatre axes :

- **Atténuer**, réduire nos émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre du programme d'actions du Plan Climat du Parc national des Pyrénées. Il sera défini au cours de l'année 2013 et comprendra des projets d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables (dans le respect des paysages et de la faune et la flore) ;
- **Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité**. Il existe encore peu d'informations, rassemblées de manière cohérentes et disponibles pour établir un diagnostic du changement climatique sur le territoire et suivre précisément les évolutions. L'enjeu est donc de mieux comprendre les impacts du changement climatique pour définir la meilleure stratégie à mettre en place pour l'avenir des écosystèmes et des populations. L'établissement du Parc national des Pyrénées poursuivra sa participation à l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique et alimentera cette base de données via le soutien aux études scientifiques menées sur les glaciers, les combes à neige, la paléopalynologie. D'autres travaux pourront être engagés pour compléter notre connaissance dans ce domaine notamment sur la faune ;
- **Adapter** le territoire aux impacts du changement climatique. Le Plan Climat du Parc national des Pyrénées intégrera une stratégie d'adaptation qui sera construite en 2013 avec les différents partenaires du territoire. Elle s'appuiera en partie sur les données de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique ;
- **Sensibiliser** les scolaires aux enjeux du changement climatique par la mise en place d'observatoires participatifs de type Phénoclim.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique concernent tous **les habitants et institutions** du Parc national des Pyrénées

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 11 : Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire
Orientation n° 13 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES ORIENTATIONS N° 11 ET 13:

- Développer des plans d'actions : plan climat énergie territorial, plan d'amélioration des consommations énergétiques, plan territorial de production des énergies renouvelables, agendas 21 ;
- Réaliser une étude prospective sur les modèles énergétiques adaptés aux zones de montagne.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 12 ; 32

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Elaboration du plan climat du Parc National des Pyrénées (Atténuation, Adaptation)	PNP	Prestataires Inddigo	Membres du COFIL	Elaboration d'un plan d'actions quinquennal pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques
2014 - 2016	Action 2 : Mise en œuvre du plan d'actions du plan climat	A définir	A définir	Collectivités ADEME ARPE DDT/M PNP	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et préparer au mieux le territoire aux événements liés aux changements climatiques
	Action 3 : Mise en place d'observatoires participatifs de type <i>Phénoclim</i>	Etablissements scolaires	PNP	MNHN CBNPMP Observatoire Pyrénéens des Changements Climatiques Associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement (Programme Pyrénées Vivantes) CPIE DDT/M Direction des services départementaux de l'éducation nationale	Sensibiliser deux à trois classes par an sur le territoire
	Action 4 : Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique (Etude sur les glaciers, les combes à neige, la paléo-palynologie, etc.)	Association Moraine CBNPMP CNRS	Association Moraine CBNPMP CNRS	Observatoire Pyrénéens des Changements Climatiques PNP Laboratoire Moulis DDT/M	Mieux connaître les évolutions de la faune et de la flore face aux changements climatiques

FAVORISER LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Compte tenu de l'étendue de leurs activités et de leur patrimoine, les collectivités peuvent avoir une influence significative sur l'environnement en adoptant des pratiques éco-responsables.

L'action territoriale prévue comprend :

- l'accompagnement technique des collectivités dans des démarches éco-responsables. En lien avec ses différents partenaires, le Parc national des Pyrénées confortera l'animation du réseau de collectivités éco-responsables pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et les appuyer méthodologiquement dans leurs démarches (Agenda 21, charte de développement durable, etc.) ou leurs projets innovants (ex : territoires à énergie positive). Il poursuivra l'organisation de journées techniques annuelles sur les thématiques du développement durable (éclairage, urbanisme, tourisme, etc.) à destination des élus et des techniciens ;
- la mise en place d'actions ciblées sur les économies d'énergie : organisation de permanences de l'Espace Info Energie en vallées, de réunions d'informations sur les économies d'énergie ciblées par type de publics (agriculteurs, professionnels du tourisme, agents des collectivités), accompagnement technique et financier des projets de rénovation énergétique ambitieux des bâtiments publics ;
- l'accompagnement des manifestations du territoire pour intégrer des principes d'éco-responsabilité dans l'organisation des événements (réduction des déchets, tri, éco-conception, solutions alternatives à la voiture, etc.).

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Les élus et techniciens des collectivités** qui bénéficieront d'un appui technique sur les principales thématiques d'éco-responsabilité et du développement durable ;
- **Les organisateurs de manifestations** qui pourront bénéficier d'un soutien technique

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 11 : Favoriser une meilleure gestion environnementale du territoire

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 11 :

- Développer des plans d'actions : plan climat énergie territorial, plan d'amélioration des consommations énergétiques, plan territorial de production des énergies renouvelables, agendas 21,...
- Faire de l'établissement public du parc national une structure exemplaire : mise en œuvre et suivi d'actions définies dans un plan d'administration exemplaire et actualisation du Bilan Carbone® ;
- Faire évoluer les manifestations locales pour qu'elles puissent devenir des éco-événements (culturels, touristiques, sportifs,...).

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 13

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Mettre en place et animer un réseau de collectivités éco-responsable	ARPE ADEME PNP	PNP	CPIE DDT/M	Création d'un groupe de collectivités « témoins » engagées
	Action 2 : Organiser des visites d'études sur des problématiques ciblées du développement durable	Collectivités	PNP	ARPE ADEME DDT/M	Organisation d'une visite par an sur une problématique éco-responsable très concrètes pour aider à faire émerger des projets
	Action 3 : Mettre en place des réunions de sensibilisation pour des publics cibles	PNP	PACT H&D	Chambres d'agriculture 64 et 65 Comités départementaux du tourisme ARPE ADEME CPIE DDT/M	Organisation d'une dizaine de réunions par an à destination des agriculteurs, acteurs du tourisme, agents des collectivités, etc.
	Action 4 : Accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics	PNP	PACT H&D	ADEME ARPE DDT/M CAUE 64 et 65	Démonstration par l'exemple que la rénovation énergétique performante est possible
	Action 5 : Organisation d'une journée technique annuelle sur une thématique précise du développement durable	PNP	PNP	ARPE CAUE DDT/M	Enrichir la connaissance des élus et des techniciens sur des problématiques éco-responsables très concrètes pour les aider à réaliser leur projet
	Action 6 : Elaboration d'une grille de critères d'éco-conditionnalité des aides du Parc national aux manifestations	PNP	PNP	ARPE Associations de protection de l'environnement	Avantager les manifestations qui auront pris en compte les enjeux du développement durable dans leur organisation
	Action 7 : Proposer un pack « matériels manifestations éco-responsables »	PNP	Prestataires	ARPE CBNPMP CPIE	Faciliter l'intégration des critères éco responsables et culturels dans les manifestations
	Action 8 : Mise en place d'un réseau de manifestations éco responsables	PNP	Organisateurs de manifestations	ARPE CPIE DDT/M PNP Collectivités	Travailler avec les organisateurs sur le volet éco responsable (1 thème par an) et de les aider en terme de communication, valorisation à travers un programme estival, un partenariat avec la presse

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
PACT H&D	Mission de conseil au territoire Information et sensibilisation sur les économies d'énergie et aux recours aux énergies renouvelables via les Espaces Info Energie	20/03/2012	31/12/2017

FICHE ACTION N° 17 :

CRÉER UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DE LA MARQUE « PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES » COMPLÉMENTAIRE DES MARQUES ET LABELS EXISTANTS

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Ce projet vise à apporter une nouvelle plus value au territoire et contribuer plus fortement à sa renommée en recherchant la mise en synergie des produits et services du territoire qui sont en lien avec les valeurs et patrimoines du territoire. La mise en place de la marque « Parc national des Pyrénées » doit servir de catalyseur à cette démarche d'ensemble.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Les acteurs économiques (hébergeurs, agriculteurs, artisans...)

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 16 : Reconnaître et valoriser les produits locaux et les services en réinvestissant les savoir-faire.

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 16 :

- Développer la marque « Parc national des Pyrénées » pour les produits et services valorisant les patrimoines du territoire ;
- Promouvoir les signes officiels de qualité, la certification forestière, le label eco-artisan ;
- Mettre en place un panier de biens et services.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 17 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 26 ; 33

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Mise en place d'un comité de suivi de la marque « PNP »	PNP	PNP	Partenaires touristiques, agricoles, artisans, forestiers DDT/M Associations de protection de l'environnement	Une réunion annuelle du comité de suivi
	Action 2 : Former les accompagnateurs à la réalisation de prestation d'accompagnement sur les patrimoines du territoire	PNP	A déterminer en fonction des thématiques de formation	Associations de protection de l'environnement	Entre cinq et dix journées de formation par an (« gardiens des étoiles, faune, flore, patrimoine architectural, pastoralisme,...) Les accompagnateurs contribuent à l'acquisition de connaissance (lien avec la fiche 21)
	Action 3 : Réalisation d'outils de promotion et de communication	PNP	Prestataire	Partenaires touristiques Associations de protection de l'environnement	Réalisation d'une plaquette, affiches, ...
2013	Action 4 : Etablissement du règlement d'usage catégoriel pour l'hébergement touristique	Parcs nationaux de France	Parcs nationaux de France	Tous les Parcs nationaux Associations de protection de l'environnement	Validation du règlement d'usage catégoriel
	Action 5 : Etablissement du règlement d'usage catégoriel pour les prestations d'accompagnement	Parcs nationaux de France	Parcs nationaux de France	Tous les Parcs nationaux Associations de protection de l'environnement	Validation du règlement d'usage catégoriel
	Action 6 : Initier une réflexion avec les 2 PNR du massif des Pyrénées pour une mise en synergie des marques et développer une communication « massif »	PNR Pyrénées Catalanes	PNR Pyrénées Catalanes	PNP Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises Associations de protection de l'environnement	Organiser deux réunions de travail
2014	Action 7 : Attribution de la marque « PNP » aux hébergeurs et accompagnateurs demandeurs	PNP	PNP	Partenaires touristiques Associations de protection de l'environnement	Signatures des premiers contrats de partenariat d'attribution de la marque « PNP »
	Action 8 : Lancement de la marque « Parc national des Pyrénées »	PNP	MAAP	Partenaires touristiques, agricoles, artisans, forestiers Associations de protection de l'environnement	Organisation d'une journée de lancement avec presse
	Action 9 : Etablissement du règlement d'usage catégoriel pour un produit agricole (agneau viande)	Parcs nationaux de France	Parcs nationaux de France	Tous les Parcs nationaux Associations de protection de l'environnement	Validation du règlement d'usage catégoriel
	Action 10 : Mettre en place une action commune « gamme de séjour » avec les 2 PNR du massif des Pyrénées	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes	Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes	PNP Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises Associations de protection de l'environnement	Proposition d'un séjour de « découverte des trois parcs »
2015	Action 11 : Attribution de la marque « PNP » aux agriculteurs demandeurs et poursuite de l'attribution aux hébergeurs et accompagnateurs demandeurs	PNP	PNP	Partenaires agricoles et touristiques Associations de protection de l'environnement	Signatures des contrats de partenariat d'attribution de la marque « PNP »
	Action 12 : Etablissement du règlement d'usage catégoriel pour prestations de restauration	Parcs nationaux de France	Parcs nationaux de France	Tous les Parcs nationaux Associations de protection de l'environnement	Validation du règlement d'usage catégoriel
2016	Action 13 : Attribution de la marque « PNP » aux restaurateurs demandeurs et poursuite de l'attribution aux hébergeurs, accompagnateurs et agriculteurs demandeurs	PNP	PNP	Partenaires agricoles et touristiques Associations de protection de l'environnement	Signatures des contrats de partenariat d'attribution de la marque « PNP »
	Action 14 : Créer un panier des produits locaux comprenant des produits de la marque « PNP » et d'autres produits labellisés sur le territoire	MAAP	MAAP PNP	Partenaires touristiques, agricoles, artisans, forestiers DDT/M Associations de protection de l'environnement	Un panier de produits locaux est créé

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
PNR Pyrénées Catalanes et Pyrénées Ariégeoises - Convention cadre	Mise en réseau	2011	2015

FICHE ACTION N° 18 :

LA CONTRACTUALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LA CONSERVATION DES PRAIRIES ET DE LA ZONE INTERMÉDIAIRE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La charte vise la conservation d'un maillage dense d'exploitations viables sur l'ensemble du territoire, entretenant les prairies et leur biodiversité, en particulier au niveau de la zone intermédiaire. Cet objectif se traduit par 3 actions :

- L'aide à l'investissement dans du matériel adapté à la montagne ;
- La contractualisation agri-environnementale (MAET) ;
- La valorisation du rôle de l'agriculture sur le territoire auprès du grand public.

La Politique Agricole Commune (PAC), et avec elle l'ensemble de l'encadrement des aides agricoles en France, rentre dans une phase de transition et de négociation. La fiche action vise donc à maintenir une intensité d'aides publiques importante sur le territoire. Cela suppose de préserver un cadre d'intervention pertinent (nature des dossiers, éligibilité...), et des financements adaptés (volume des enveloppes, sources de financement...).

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Pour les exploitants agricoles**, afin de disposer de matériels adaptés aux conditions de la montagne, de s'engager dans des démarches agri-environnementales rémunératrices de bonnes pratiques, et de valoriser leur rôle auprès des autres usagers de l'espace ;
- **Pour le grand public**, afin de mieux comprendre le rôle de l'agriculture dans les paysages et le fonctionnement écologique de la montagne.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 2 ; 17

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES ORIENTATIONS N° 2 ET 17 :

- Développer une mécanisation spécifique et adaptée aux exploitations de montagne ;
- Mettre en œuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (MAET ou mesures qui leur succéderont).

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 19

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Aide à la mécanisation	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	DDT/M Départements 64 et 65 Région Aquitaine et Midi-Pyrénées PNP	20 dossiers aidés par an sur le territoire
	Action 2 : Organisation du concours prairies fleuries	PNP	Chambres d'Agriculture 64 et 65	CBNPMP INRA	Un concours dans une vallée par an
2013	Action 3 : MAET Prolongation des contrats arrivant à terme en 2013 Suivis des discussions sur les nouvelles programmations, négociation des déclinaisons locales et des financements	Exploitants agricoles	Chambres d'Agriculture 64 et 65 PNP	DDT/M DRAAF DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées	Maintien du nombre de contrats par rapport à 2012 Document de cadrage des aides favorable au territoire
2014	Action 4 : MAET Elaboration de documents de communication sur les nouveaux dispositifs	PNP	Chambres d'Agriculture 64 et 65	DDT/M	Edition d'un document présentant les nouvelles aides agricoles
2014 - 2015	Action 5 : MAET Animation des nouveaux dispositifs pour une contractualisation forte sur le territoire	PNP	Chambres d'Agriculture 64 et 65	DDT/M	Contractualisation de prairies naturelles
2016	Action 6 : MAET Suivi des contrats existants, animation auprès des jeunes agriculteurs	Chambres d'Agriculture 64 et 65	Chambres d'Agriculture 64 et 65	DDT/M PNP	Contractualisation de prairies naturelles
	Action 7 : MAET Elaboration de contrats innovants	PNP	Chambres d'Agriculture 64 et 65 PNP	DDT/M DRAAF DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées INRA CBNPMP	Propositions de contrats innovants
	Action 8 : Création d'une exposition sur les prairies fleuries et la zone intermédiaire	PNP	Chambres d'Agriculture 64 et 65 PNP	CBNPMP INRA	Création d'une exposition itinérante

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE ET DE LA FILIÈRE BOIS PAR UNE PLUS GRANDE MOBILISATION ET UNE MEILLEURE VALORISATION DE LA PRODUCTION DE BOIS LOCAL

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

L'évolution générale des marchés, la concurrence et les conditions d'accès à la ressource, souvent difficiles en zone de montagne, ont fragilisé l'ensemble des acteurs de la filière locale et contribué à la raréfaction sur le territoire des scieries et entreprises de transformation du bois qui participent à la vie économique et sociale des vallées. Il convient de diversifier cette filière et de trouver de nouvelles perspectives locales. Divers projets intervenants à différents niveaux de la filière sont ainsi en réflexion sur le territoire et nécessitent un accompagnement :

- évaluation de la ressource mobilisable par des techniques traditionnelles et alternatives ;
- valorisation de la ressource forestière locale (bois construction, ameublement, bois énergie) ;
- sensibilisation du grand public, des maîtres d'ouvrage et professionnels du bâtiment à l'utilisation du matériau bois issu de la ressource locale.

Outre ces projets, un travail de sensibilisation des porteurs de projets est à mener sur le territoire afin que puisse être prise en compte l'utilisation du bois local dans la conception de ces derniers. Le bois peut en effet être intégré sous différents angles, que ce soit pour la construction (ossature, habillage...) ou pour l'ameublement intérieur sans forcément entraîner de surcoût. Mais pour cela, la réflexion sur l'utilisation de ce matériau doit intervenir le plus en amont possible dans le projet, avant même sa conception. Il convient par ailleurs de favoriser les circuits-courts. Cela nécessite d'avoir une bonne connaissance des produits disponibles sur le territoire et des savoir-faire afin que ceux-ci puissent être potentiellement intégrés dans les projets émergents.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **pour les propriétaires forestiers** afin qu'ils puissent valoriser leur ressource et participer au développement économique de leur vallée ;
- **pour les gestionnaires forestiers** afin qu'ils puissent effectuer les différentes opérations de gestion sylvicole dans de bonnes conditions ;
- **pour les professionnels de la filière bois** afin de pérenniser leur activité et participer au développement local des vallées ;
- **pour le grand public et les maîtres d'ouvrage potentiels** afin de les sensibiliser à l'utilisation du bois comme ressource locale que ce soit dans la construction, l'ameublement, l'énergie et à la dimension sociale du territoire qui en découle.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 20 : Soutenir et développer une activité forestière durable

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 20 :

- Mettre en place des chartes forestières de territoire ;
- Développer les schémas concertés pour la mobilisation des bois à partir du potentiel de production, de l'accessibilité et des enjeux écologiques ;
- Faciliter la lisibilité de l'accès à la ressource pour les acteurs de la filière ;
- Favoriser la production de bois de qualité et répondre à la demande locale ;
- Soutenir l'usage des bois locaux dans la construction ;
- Favoriser les filières courtes de transformations.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 6

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Sensibiliser les porteurs de projets sur l'utilisation du bois local	PNP Union des communes forestières du Grand Sud	PNP Union des communes forestières du Grand Sud	Acteurs de la filière bois (Midi-Pyrénées Bois...) DDT/M Associations de protection de l'environnement	Recensement des projets émergents Réflexion sur l'intégration du bois par projet, mise en relation avec structure compétente
	Action 2 : Favoriser les démarches de labellisation écoresponsables des filières (PEFC...) (Lien avec la fiche 32)	PNP Union des communes forestières du Grand Sud	PNP Union des communes forestières du Grand Sud	Acteurs de la filière bois (Midi-Pyrénées Bois...) DDT/M Associations de protection de l'environnement	Labelliser les filières
2013	Action 3 : Recensement des produits « bois » disponibles sur le territoire	PNP	PNP	Acteurs de la filière bois DDT/M Associations de protection de l'environnement	Catalogue de produits disponibles sur le territoire pour information aux porteurs de projet
	Action 4 : Plan de mobilisation des ressources forestières du Pays de la Vallée des Gaves	Pays des Vallées des Gaves	A définir	PNP DDT UGSCF Associations de protection de l'environnement	Évaluation de la ressource mobilisable
	Action 5 : Valorisation de la ressource bois du Haut Béarn dans l'artisanat local (2013-2014)	OMB	OMB	Département 64 Région Aquitaine PNP DDT/M Associations de protection de l'environnement	Xylothèque pédagogique éducative, banque de bois, atelier collectif-recherche, dispositif de réponse collective à la commande publique
	Action 6 : Projet Hêtre	UGSCF	A définir	DDT/M Associations de protection de l'environnement	Création d'une ligne de produits d'ameublement intérieur permettant l'utilisation du bois de hêtre local
2015	Action 7 : Pôle Excellence Rurale volet bois – Projet de production de granulés bois en réflexion	Communauté des communes de la vallée de Saint Savin	A définir	DDT / M Associations de protection de l'environnement	Valorisation de la ressource locale par le bois énergie
	Action 8 : Élaboration d'un guide de recommandation pour l'utilisation du bois dans les projets du territoire (2015-2016)	PNP	PNP	Acteurs de la filière bois DDT/M Associations de protection de l'environnement	Identification des demandes des porteurs de projets Concertation entre partenaires Rédaction du guide

UNE OFFRE TOURISTIQUE POUR TOUS

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

L'accessibilité à tous reste un principe de développement important pour le territoire. Le développement d'une offre accessible doit se mettre en place progressivement notamment grâce au label « Tourisme et Handicap » que ce soit autour des prestations touristiques privées, que pour l'aménagement de sites naturels de découverte. Permettre à tous les publics de découvrir les richesses du territoire reste également un principe fort et des actions en la matière seront proposées.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Découvrir la montagne et ses patrimoines grâce à une offre adaptée reste important pour **la population locale et la clientèle touristique**, notamment en situation d'handicap. Cette offre inaccessible par nature redevient réalité et procure toute une satisfaction et un émerveillement pour ces publics. On ne peut plus dire qu'elle est exclusivement réservée à des publics en forme physiquement, elle s'ouvre à ces personnes pouvant avoir une déficience physique, mais aussi à des personnes âgées ou des familles avec des enfants en bas âge.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 25 : Encourager l'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 25 :

- Travailler sur une offre labellisée « tourisme & handicap », « destination pour tous » et autres labels existants.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Labellisation annuelle de 6 structures privées d'accueil touristique.	Privés	Prestataires	Comités départementaux du tourisme 64 et 65 CD handisport 64 et 65 DDJS	Labellisation « Tourisme et Handicap ».
2013	Action 2 : Finalisation de l'accessibilité de la vallée du Tech	Commune d'Arrens-Marsous EDF	Commune d'Arrens-Marsous EDF	PNP Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65	Requalification du bâtiment communal et des toilettes publiques, rambarde barrage, réflexion sur la visite de la centrale du Tech Labellisation Tourisme et Handicap des équipements.
	Action 3 : Réflexion autour de l'accessibilité du Pont d'Espagne à Cauterets	Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin PNP Commune de Cauterets	Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin PNP Commune de Cauterets	Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65 DDT	Accessibilité du pont d'Espagne, du chalet du Clot et des cheminements. Labellisation « Tourisme et Handicap ».
	Action 4 : Requalification de la route de Boucharo en vallée de Gavarnie	Département 65 PNP	Département 65 PNP	Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65	Accessibilité de l'itinéraire et de l'interprétation, réflexion autour de l'aménagement du parking du col des Tentes.
	Action 5 : Réflexion autour de l'aménagement d'un itinéraire dans le village et vers le cirque de Gavarnie	Commune de Gavarnie	Commune de Gavarnie	Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65 PNP DDT	Etude de l'itinéraire. Réalisation 2014-2015.
2014	Action 6 : Accueil des jeunes dans les refuges, sensibilisation à la gestion des ressources naturelles et aux impacts	Propriétaires de refuges DDCSPP Maison de la Montagne	Propriétaires de refuges DDCSPP Maison de la Montagne	ARPE ADEME AGREPY DDT/M	Réaliser des sorties pour les jeunes en difficulté.
	Action 7 : Réflexion autour de l'accessibilité des sites d'Orédon et d'Aubert	SIVU Néouvielle PNP	Prestataires	Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65 DDT	Définition des aménagements à prévoir. Réalisation 2015-2016.
	Action 8 : Réaliser les aménagements pour l'accessibilité du Pic du Midi et du col du Tourmalet.	Régie Pic du Midi	Prestataires	Comité départemental du Tourisme 65 CD handisport 65 DDT	Réalisation d'une étude d'accessibilité Définition des aménagements et réflexion autour du label Tourisme et Handicap.
2015	Action 9 : Réalisation de deux itinéraires et de refuges du massif du Néouvielle accessibles tous handicaps (PER Néouvielle)	SIVU Propriétaires de refuges	SIVU Propriétaires de refuges	Comité départemental du tourisme 65 DDT CD handisport 65 / 64	Aménagements et travaux réalisés.

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
EDF	Insertion et accueil de tous les publics	1er janvier 2010	1er janvier 2014

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le développement des sports de nature doit prendre en compte l'ensemble des patrimoines et richesses environnementales du territoire du Parc national des Pyrénées. Les projets proposés doivent associer développement des pratiques, avec retombées économiques et surtout maintien d'une biodiversité.

Dans ce cadre, les projets d'aménagements ou de valorisation doivent participer à la préservation et à la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les organismes fédérateurs, comités et fédérations sportives qui œuvrent pour le développement des pratiques,
- Pour les collectivités locales et structures privées organisatrices d'activités
- Pour les clientèles touristiques et les pratiquants locaux adeptes de ces pratiques et sports de nature.

Le but est que l'ensemble de ces organisateurs-prescripteurs ainsi que les usagers-pratiquants prennent la mesure du développement durable de ces pratiques.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 21 : Accompagner le développement durable des sports et loisirs de nature

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 21 :

- Organiser et valoriser une pratique durable des sports et loisirs de nature respectueuse de l'environnement ;
- Qualifier le réseau des itinéraires de randonnée, soutenir la création de nouveaux sentiers d'interprétation ou de découverte, favoriser l'itinérance sous toutes ses formes, dans le respect de la quiétude de la faune et des habitats ;
- Développer des topoguides ou supports de valorisation associant la découverte du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- Participer à l'élaboration des plans départementaux des espaces, sites et itinéraires avec les conseils généraux.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 25 ; 28 ; 29 ; 33

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Réalisation d'outils de sensibilisation sur les enjeux floristiques et faunistiques autour des voies d'escalade.	Département s 65 et 64	Comité départementaux d'escalade CBNPMP	PNP CREN DDT/M Associations de protection de l'environnement	Edition d'un Eco topoguide d'escalade dans les Hautes-Pyrénées. Présentation des richesses floristiques et faunistiques des voies.
	Action 2 : Mise en place d'une charte pour l'équipement des canyons et des voies d'escalade	Comités départementaux d'escalade PNP	Comités départementaux d'escalade PNP	DDT /M Associations de protection de l'environnement DDCSPP	Rééquipement des Canyons et voies d'escalade en tenant compte des enjeux environnementaux.
	Action 3 : Prise en compte de zones de quiétude du Grand Tétrás et proposition d'itinéraires sur les zones du Néouvielle, de Gavarnie et du Somport. (lien avec la fiche 27)	PNP	PNP	Espace Nordique du Somport Association pour la valorisation du Néouvielle DDT/M Associations de protection de l'environnement	Edition d'une plaquette sur les pratiques hivernales et la faune en hiver (Grand Tétrás).
	Action 4 : Mise en place d'une convention de partenariat avec le réseau des accompagnateurs en montagne (lien avec la fiche 17).	PNP	PNP	Passeurs des Pyrénées Associations de protection de l'environnement	Convention de partenariat. Réunion d'échange annuelle Réalisation d'un programme de journées de formation pour les accompagnateurs. Valorisation d'un programme sorties marquées Parc national des Pyrénées.
	Action 5 : Prise en compte des Zones de Sensibilité Rapaces dans le cadre de la pratique de vol libre. (lien avec la fiche 26)	PNP Comités départementaux Vol libre	PNP Comités départementaux Vol libre	CDESI DDT/M Associations de protection de l'environnement DDCSPP	Réunion d'échange annuelle. Convention de partenariat.
2014	Action 6 : Valorisation d'un réseau de sentiers de découverte et d'interprétation sur les patrimoines.	PNP Collectivités locales	PNP Collectivités locales	Départements 64 et 65 Comités départementaux du tourisme 64 et 65 OTSI DDT/M Associations de protection de l'environnement	Création et marquage d'un réseau des sentiers d'interprétation
	Action 7 : Création d'un pôle sports et nature sur le site de Couraduque.	Communauté des communes du Val d'Azun	Communauté des communes Val d'Azun	PNP Département 65 Comité départemental du tourisme 65 Région Midi-Pyrénées Associations de protection de l'environnement	Prise en compte des patrimoines naturels dans le cadre de la diversification été/hiver des activités sur le site. Requalification du site de Couraduque comme pôle d'excellence intégrant les enjeux patrimoniaux
2015	Action 8 : Le « Tour du massif du Néouvielle »	Association pour la valorisation du Néouvielle	Comité départemental du tourisme 65	DDT Région Midi-Pyrénées Département 65 PNP Associations de protection de l'environnement	Mise en réseau de refuges pour un tour itinérant du massif du Néouvielle, produit d'éco tourisme de montagne Rénovation et création de refuges (exemple : Aygues-Cluses)

➤ CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Association pour la Valorisation du Néouvielle	Prise en compte de zones de quiétude, formation, connaissance et valorisation des patrimoines	Juin 2012	Juin 2016

LA CONSERVATION DES ZONES HUMIDES ET TOURBEUSES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Les zones humides sont des milieux méconnus, notamment en montagne, qui assurent d'importantes fonctions écologiques. Des actions de conservation sont parfois nécessaires pour restaurer des écosystèmes dégradés qui ont perdu leurs fonctionnalités. Ces actions doivent être programmées sur la base d'une connaissance globale et non plus parcellaire qui permette une analyse exhaustive de la situation y compris en terme de perturbations. Un inventaire des zones humides est donc proposé avec une typologie spécifique permettant l'individualisation et la caractérisation (composition, structure, processus) des tourbières. Au terme de cet inventaire une hiérarchisation des sites nécessitant une action de conservation sera réalisée en tenant compte des aspects réglementaires, d'une part et des fonctions et services rendus d'autre part. Des mesures des gestions seront proposées au gestionnaire du site. Une valorisation de l'étude sera réalisée pour sensibiliser élus et citoyens à la conservation de ces habitats remarquables (site Internet, ouvrage spécifique, séminaire de restitution dans les vallées,...).

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **pour les élus et les décideurs** de sorte qu'ils disposent des connaissances nécessaires à l'aménagement durable du territoire, en tenant compte des zones humides ;
- **pour le monde agricole** et notamment pastoral de manière à favoriser la conservation d'estives fonctionnelles (mosaïque d'habitats pelouses, landes et zones humides)
- **pour les habitants et les touristes**, en montagne mais également à l'aval (principe de solidarité écologique), via la conservation d'une ressource en eau de qualité. Pour que l'histoire des Pyrénées et notamment de l'occupation humaine dans la montagne, perdure au travers l'analyse de la tourbe ;
- **pour les professionnels du tourisme en montagne** par le biais de la mise en valeur d'un patrimoine naturel exceptionnel.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux.

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L' ORIENTATION N° 28 :

- Déterminer la fonctionnalité des milieux et recenser les réservoirs biologiques notamment pour évaluer les enjeux environnementaux ;
- Préserver les sites vitaux (sites de reproduction, de repos, ...) et la quiétude des espèces sensibles au dérangement ;
- Soutenir et appuyer la conservation des zones humides et tourbeuses (connaissance, restauration et bonnes pratiques).

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 19 ; 27 ; 33

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Cartographie des zones humides de l'aire d'adhésion sur le département des Hautes-Pyrénées	AREMIP	Prestataires	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Cartes des zones humides (Aire d'adhésion – Hautes-Pyrénées)
	Action 2 : Connaissance des tourbières du territoire	PNP	Prestataires	Agence de l'eau Adour-Garonne Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Cahier des charges pour la connaissance des tourbières Acquisition de financements et lancement de l'appel d'offre
	Action 3 : Réhabilitation de la tourbière de Pédestarrès	Commune de Louvie-Juzon	Prestataires	Département 64 Agence de l'eau Adour-Garonne PNP DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Réalisation des travaux de réhabilitation Rédaction du plan de gestion et accompagnement de la commune
2014	Action 4 : Cartographie des zones humides du territoire	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne	CATZH (AREMIP, CEN)	Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Analyse de l'apport de la cartographie de l'AOA 65 vis-à-vis de cartographies existantes (sites N2000 de l'AOA par ex) Décision sur la nécessité poursuivre la cartographie en AOA 64 ou de valoriser la connaissance existante
	Action 5 : Connaissance des tourbières du territoire	PNP	Prestataires	Agence de l'eau Adour-Garonne Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Inventaire des zones tourbeuses sur trois ans (2014-2016) Indentification des enjeux spécifiques sur le territoire Hiérarchisation des interventions (restauration, protection, valorisation)
	Action 6 : Réhabilitation de la tourbière de Pédestarrès	Commune de Louvie-Juzon	Prestataires	Département 64 Agence de l'eau Adour-Garonne PNP DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Fin des travaux de réhabilitation Mise en œuvre du plan de gestion et accompagnement de la commune (2014-2016)
2015	Action 7 : Rédaction d'un cahier des charges pour la valorisation de la cartographie des zones humides	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne	CATZH (AREMIP, CEN)	Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Cahier des charges et choix d'un outil de communication/valorisation
	Action 8 : Créer des outils de valorisation des sites d'intérêt patrimoniaux (signalétique informationnelle ...)	Communes PNP	Prestataires PNP	DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Créer de sentiers d'interprétation (mise en valeur des milieux)

2016	Action 9 : Edition d'un outil de valorisation & communication des connaissances acquises sur les zones humides	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne	CATZH (AREMIP, CEN)	Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Edition d'un outil de communication (atlas,...) Mise à disposition des données via l'outil de diffusion des connaissances du Parc national des Pyrénées
	Action 10 : Connaissance des tourbières du territoire	PNP	Prestataires	Agence de l'eau Adour-Garonne Communes DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Saisie des données et bilan final. Rédaction d'un rapport Cahier des charges pour l'édition d'un ouvrage de vulgarisation (publication 2017)
	Action 11 : Réalisation d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'occupation humaine dans les Pyrénées (paléoenvironnement, ...)	PNP	Universitaires (Laboratoire Géode) Prestataires	Agence de l'eau Adour-Garonne Collectivités DDT / M CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Organiser des conférences dans les vallées

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Agence de l'eau Adour Garonne	Acquisition et partage des connaissances Maitrise des pollutions Restauration et préservation des milieux aquatiques Sensibilisation et formation	28 septembre 2012	31 décembre 2017

LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES COMMUNES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La charte vise la préservation des patrimoines et notamment de la biodiversité. En Aire d'adhésion la voie partenariale avec les communes est privilégiée au travers de la mise en œuvre des Atlas de la Biodiversité Communales. Le parc national sollicite les communes ou les communautés de communes pour participer au programme. Celles-ci délibèrent en vue de leur participation. Le programme poursuit plusieurs objectifs :

- Connaître, par l'intermédiaire d'inventaires ciblés, la biodiversité des maillons élémentaires du territoire que représentent les communes
- Partager avec les décideurs la connaissance acquise sur la biodiversité pour contribuer à un aménagement durable des communes (prise en compte dans les documents d'urbanisme, ...)
- Favoriser le développement d'une activité aux quatre saisons par la mise en valeur de la biodiversité que les communes hébergent et le renforcement d'un tourisme durable
- Sensibiliser les citoyens et en particulier les habitants des communes sur la biodiversité.

La disparition des espèces et la banalisation des milieux à des échelles locales voire nationales est l'affaire de tous. Le Parc national par son action en aire d'adhésion souhaite mobiliser les communes et ses habitants pour démultiplier les actions en faveur de la biodiversité.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Pour les élus et les décideurs** de sorte qu'ils disposent des connaissances nécessaires à l'aménagement durable de leur territoire, en tenant compte de la biodiversité ;
- **Pour les habitants** afin qu'ils partagent la connaissance et qu'ils contribuent à l'enrichir par leurs observations ;
- **Pour les professionnels de la montagne** en mettant en valeur la biodiversité du territoire ;
- **Pour les scolaires** afin qu'ils découvrent la biodiversité de la commune en travaillant, avec les enseignants et le Parc national, à sa découverte.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 31 : Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'ORIENTATION N° 31 :

- Mettre en œuvre des atlas de la biodiversité communales pour renforcer la connaissance, le suivi des espèces et des habitats remarquables et favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par les habitants

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 1 ; 20 ; 21 ; 26 ; 27 ; 28 ; 32 ; 33

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Valorisation des données collectées dans le cadre du programme	PNP	PNP	Associations de protection de l'environnement	Mise à disposition des données produites via un outil de diffusion de la connaissance (cf. fiche action n°35)
	Action 2 : Tous les ans sollicitation de nouvelles communes : 2 par an en 2013 – 2014 ; 3 par an en 2015 – 2016.	PNP	PNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Délibérations favorables des communes sollicitées
	Action 3 : Sensibilisation des citoyens et des habitants au travers de l'organisation d'une manifestation particulière (24h naturaliste, journées Nature...)	PNP	PNP CEN APNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Organisation de une à deux journées naturalistes dans les communes (2014 – 2016)
	Action 4 : Synthèse des connaissances acquises concernant les nouvelles communes engagées chaque année	PNP	PNP CEN APNP	Associations de protection de l'environnement	Synthèse brute des connaissances acquise (cartes, listes taxons, iconographie,...)
2013	Action 5 : Promouvoir les programmes de sciences participatives (vigie-nature, ...)	PNP	PNP CEN APNP Groupes scolaires	MNHN CPIE CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Participation des scolaires et des citoyens aux programmes des sciences participatives
	Action 6 : Poursuite des inventaires par le Parc national des Pyrénées et les partenaires (CEN, APNP,...) des six communes engagées depuis début 2012	PNP	PNP CEN APNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Journées d'inventaires réalisées Données saisies dans la base de données dédiée Photographies collectées et inventoriées
	Action 7 : Finalisation du partenariat avec le CBNPNP et début des inventaires habitats	PNP	CBNPMP	Communes Associations de protection de l'environnement	Convention de partenariat signée Journées d'inventaires réalisées Données saisies dans la base de données dédiée
2014	Action 8 : Poursuite des inventaires par le Parc national des Pyrénées et les partenaires (CEN, APNP,...) des 6 communes engagées en 2012 plus celles engagées en 2013	PNP	PNP CEN APNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Journées d'inventaires réalisées Données saisies dans la base de données dédiée Photographies collectées et inventoriées
	Action 9 : Recherche de financement pour la rédaction/publication des ouvrages en 2015	PNP	Prestataire(s)	Financier(s) Associations de protection de l'environnement	Convention de partenariat signée
2015	Action 10 : Poursuite des inventaires par le Parc national des Pyrénées et les partenaires (CEN, APNP,...) des nouvelles communes engagées	PNP	PNP APNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Journées d'inventaires réalisées Données saisies dans la base de données dédiée Photographies collectées et inventoriées
	Action 11 : Vulgarisation/sensibilisation via la publication des atlas des six communes engagées en 2012	PNP	Prestataire	Communes Associations de protection de l'environnement	Publication des ouvrages
2016	Action 12 : Poursuite des inventaires par le Parc national des Pyrénées et les partenaires (CEN, APNP,...) des nouvelles communes engagées	PNP	PNP CEN APNP	Communes Associations de protection de l'environnement	Journées d'inventaires réalisées Données saisies dans la base de données dédiée Photographies collectées et inventoriées

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CEN Aquitaine	Inventaire et saisie de données dans le domaine du patrimoine naturel Sensibilisation et vulgarisation scientifique	Annuelle	Annuelle
CEN Midi-Pyrénées	Inventaire et saisie de données dans le domaine du patrimoine naturel Sensibilisation et vulgarisation scientifique	2012	31 décembre 2017
CBNPMP (convention cadre)	Connaissance flore et habitats - conservation - sensibilisation	2013	2018

LE PARCOURS DE SENSIBILISATION

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

L'objectif est de pouvoir offrir aux élèves scolarisés sur le territoire du Parc national des Pyrénées un parcours de sensibilisation sur les thématiques du développement durable. Ainsi, des partenaires tels que CPIE, associations d'éducation à l'environnement, CAUE, collectivités, associations culturelles, EDF, SHERM, etc. pourraient ainsi être mobilisés et intervenir auprès des scolaires.

Pour accompagner les enseignants dans ce parcours, un « livret de l'enseignant » sera remis à chaque établissement scolaire. Il comportera notamment l'ensemble des thématiques qui pourraient être abordées lors d'un projet pédagogique mené conjointement.

Ces thématiques pourraient être les suivantes :

- Patrimoine naturel, culturel, paysager ;
- L'eau ;
- La forêt ;
- L'agriculture et le pastoralisme ;
- L'écoresponsabilité
- Le cadre de vie ;
- Le tourisme durable ;
- Un chapitre pourra être consacré à la présentation et description des partenaires et des outils identifiés.

Les élèves, quant à eux, recevront au début de leur scolarité un « passeport éducatif » qui les suivra tout au long de celle-ci.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Les élèves du premier et du second degrés scolarisés sur le territoire du Parc national des Pyrénées

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Orientation n° 33 : Informer et sensibiliser les habitants, les visiteurs et les partenaires

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L' ORIENTATION N° 33 :

- Mettre en place un programme de sensibilisation des scolaires sur le développement durable par la création, notamment, d'un « passeport développement durable » constituant un parcours de sensibilisation.

LIEN AVEC D'AUTRES ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

La majorité des orientations contiennent un volet sensibilisation, éducation.

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Contacts avec les partenaires Définition des modalités de fonctionnement et de financement, rédaction et signature d'une convention multi-partenaire Définition des thématiques et rédaction du parcours de sensibilisation	PNP	PNP Direction des services départementaux de l'éducation nationale	CAUE CPIE Associations d'éducation à l'environnement, Associations culturelles EDF Shem	Convention multi partenariale signée
2014	Action 2 : Définition des thématiques et rédaction du parcours de sensibilisation Construction et rédaction du passeport scolaire et du livret enseignant pour le 1 ^{er} degré (écoles primaires)	PNP	PNP Direction des services départementaux de l'éducation nationale	CAUE CPIE Associations d'éducation à l'environnement, Associations culturelles EDF Shem	Passeport scolaire et Livret de l'enseignant – 1 ^{er} degré
2015	Action 3 : Rentrée scolaire 2015-2016 : développement du parcours de sensibilisation, transmission des livrets et passeports auprès des élèves et enseignants du 1 ^{er} degré	PNP	PNP Direction des services départementaux de l'éducation nationale	CAUE CPIE Associations d'éducation à l'environnement, Associations culturelles EDF Shem	Rentrée scolaire 2015-2016 : développement du parcours de sensibilisation, transmission des livrets et passeports auprès des élèves et enseignants du 1 ^{er} degré
2016	Action 4 : Construction et rédaction du passeport du 2 nd degré (collèges et lycées)	PNP	PNP Direction des services départementaux de l'éducation nationale	CAUE CPIE Associations d'éducation à l'environnement, Associations culturelles EDF Shem	Passeport scolaire et Livret de l'enseignant – 2 nd degré
	Action 5 : Rentrée scolaire 2016-2017 : développement du parcours de sensibilisation, transmission des livrets et passeports auprès des élèves et enseignants du 2 nd degré Actualisation des contenus et partenaires pour le 1 ^{er} degré	PNP	PNP Direction des services départementaux de l'éducation nationale	CAUE CPIE Associations d'éducation à l'environnement, Associations culturelles EDF Shem	

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Direction académique de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées	4 jours de formations pour les enseignants organisés dans les vallées	Annuelle	
Fédérations de pêche	Sensibilisation et formation	2012	
Collège de Laruns		02/10/2012	02/10/2016
Collège de Bedous		12/01/2012	
Collège de Luz-Saint-Sauveur			
Agence de l'Eau	Sensibilisation, formation	28/09/2012	29/09/2017
LPO	Sensibilisation, éducation et formation	04/09/2012	04/09/2016
CAUE 64 et 65	Réaliser des actions de sensibilisation	16/12/2009	31/12/2013

LA GESTION DE L'ACCUEIL SUR LES GRANDS SITES TOURISTIQUES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Les aménagements, l'information et la sensibilisation proposés sur les sites touristiques sont importants en termes d'intégration, d'accueil du public, de développement durable. Ces lieux stratégiques doivent donc être aménagés et organisés.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Pour les collectivités locales gestionnaires de ces sites**, l'accueil et la qualité des aménagements restent importants. Ces sites font partie des sites les plus fréquentés de leur territoire et renvoient une image du territoire. Ces gestionnaires locaux sont donc totalement concernés par les réflexions sur l'amélioration du fonctionnement et des aménagements ;
- **Pour la clientèle touristique et locale**, les conditions d'accueil sur le territoire, d'accès aux milieux naturels, les informations disponibles ainsi que les services proposés sur ces grands sites d'accueil, participent à la réussite d'une visite ou d'un séjour au sein du territoire.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

Orientation n° 24 : Améliorer les aménagements et gérer la fréquentation sur les grands sites d'accueil

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 3 ET L' ORIENTATION N° 24 :

- Gérer l'accueil sur les grands sites touristiques notamment par des aménagements intégrés favorisant un accueil de qualité (organiser l'éco-mobilité, signalétique directionnelle, d'information, d'interprétation,...) ;
- Organiser l'accueil et l'éco-mobilité sur les grands sites touristiques par des aménagements intégrés ;
- Organiser la signalétique directionnelle et d'information ;
- Mieux répartir les flux de fréquentation en tenant compte de la quiétude des espèces.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 2 ; 9 ; 18 – Orientations n° 25 ; 33

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Requalification du bâtiment des douanes au Pourtalet.	PNP	PNP	Département 64 Communauté des communes de la Vallée d'Ossau Région Aquitaine DDT M CAUE 64 DREAL	Requalification et aménagement du bâtiment. Point d'information Parc national des Pyrénées. Point de vente de produits du terroir.
2014	Action 2 : Réflexion sur le suivi des fréquentations sur les grands sites d'accueil.	PNP	PNP	Départements 64 et 65 DDT /M	Propositions d'adaptation des aménagements à la fréquentation (navettes...) Réalisation 2014-2016.
	Action 3 : Réflexion sur l'aménagement et l'accueil sur les grands sites Midi Pyrénées Gavarnie/Cauterets/Pic du Midi.	Communes de Gavarnie, Cauterets Régie du Pic du Midi Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées	Prestataires	Région Midi-Pyrénées PNP Département 65 Comité départemental du tourisme 65 DREAL CAUE 65 DDT	Elaboration d'un plan d'actions sur les grands sites Midi-Pyrénées. Réalisation 2014-2016.
	Action 4 : Requalification du parking d'accueil à Troumouse et mise en place de navettes (lien avec la fiche 6).	Communauté des communes de Gèdre Gavarnie	Prestataires	Département 65 Comité départemental du tourisme 65 PNP CBNPMP DDT DREAL	Aménagement du site. Mise en place de navettes. Réalisation 2014-2015.
	Action 5 : Aménagement des portes d'entrée du Néouvielle – Cadre PER Tour du massif du Néouvielle.	Propriétaires fonciers des portes	Prestataires	DDT Département 65 Comité départemental du tourisme 65 PNP DDT CAUE 65 DREAL	Aménagement de 9 portes d'entrée dont 7 principales que sont Oredon, Artigusse, Col de Portet, Granges de Lurgues, Artigues, Tournaboup, le Lienz (RIS, toilettes sèches, parking...)
2015	Action 6 : Amélioration du parking de Sansanet.	Communauté de communes de la Vallée d'Aspe	Prestataires	PNP Communauté des communes de la Vallée d'Aspe CBNPMP DDT M DREAL	Aménagement du site.
	Action 7 : Amélioration du site et du parking de Bioux-Artigues.	Département 64 Commune de Laruns	Prestataires	PNP DDT M CAUE 64 CBNPMP DREAL	Aménagement du site.
	Action 8 : Aménagement du parking du col des tentes (voir aussi fiche actions 20).	Commune de Gavarnie Département 65	Prestataires	PNP Comité départemental du tourisme 65 DDT CBNPMP DREAL	Définition de l'amélioration des stationnements et de l'information, interprétation sur le site. Réalisation 2015-2016.
	Action 9 : Réflexions sur la mise en place d'un système de navettes des villes de piémont vers le haut des vallées	Collectivités Conseils généraux	Collectivités Conseils généraux	DDT / M PNP DREAL	Proposer des services de navettes à prix préférentiels

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Association pour la Valorisation du massif du Néouvielle	Prise en compte de zones de quiétude, formation Connaissance et valorisation des patrimoines	Juin 2012	Juin 2016

LES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE, LE SURVOL ET LES GRANDS RAPACES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

De par leurs faibles effectifs et la longévité de leur cycle de reproduction (jusqu'à 8 mois pour le Gypaète barbu), les grands rapaces sont des espèces sensibles aux dérangements humains, particulièrement à proximité de leur site de nidification. Ce facteur peut avoir des conséquences non négligeables allant d'un simple comportement de panique jusqu'à l'abandon de l'œuf ou du jeune voire de l'aire de reproduction. En parallèle, la présence de grands rapaces dans toute la chaîne des Pyrénées peut représenter un risque aviaire réel pour les pilotes d'engins motorisés ou, à plus faible mesure, les parapentistes.

Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui important de sensibiliser à la problématique de préservation des grands rapaces les utilisateurs de l'espace aérien qui peuvent être à l'origine de dérangements des aires de reproduction. A cet effet, des Zones de Sensibilité Majeure (ZSM) ont été définies autour des sites de nidification des couples de Gypaète barbu, Vautour percnoptère et Aigle royal présents sur le territoire. La diffusion des ZSM actives en temps réel sur le territoire permettra aux utilisateurs de l'espace aérien de définir des plans de survol adaptés à la quiétude de ces grands rapaces. Des opérations de sensibilisation pourront en parallèle permettre de mieux faire prendre en compte cette problématique.

La quiétude des grands rapaces est une action incluse dans les plans nationaux d'actions du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les sociétés privées d'hélicoptères, aviation civile, armée
- Pour les maitres d'œuvre des sociétés privées d'hélicoptères (EDF, RTE, SHEM...)
- Pour les pratiquants des sports et loisirs de nature
- Pour les associations de protection de la nature
- Pour les chasseurs

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

Orientation n° 29 : Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 9 ET L' ORIENTATION N° 29 :

- Préserver les sites vitaux (tanières, zones de reproduction et d'élevage de jeune, de repos diurne, secteurs d'hivernage, de ponte et d'alimentation) d'espèces rares ou menacées et la quiétude des espèces sensibles au dérangement (rapaces, galliformes...);
- Encourager la préservation des sites vitaux et la quiétude des espèces emblématiques, rares ou menacées (rapaces, chiroptères, lézard pyrénéen de Bonnal, isards, papillon, passereaux) dans le respect de la réglementation cynégétique.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 2 ; 3 ; 5 - orientations n° 21 ; 24 ; 26 ; 27 ; 33

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Développement d'une application web permettant le suivi des aires de grands rapaces et la diffusion des ZSM actives en temps réel	PNP	PNP	DREAL Autres Parcs Nationaux Associations de protection de l'environnement	Fonctionnement d'un outil web permettant aux utilisateurs de l'espace aérien de connaître en temps réel les ZSM actives de Gypaète barbu, Vautour percnoptère et Aigle royal sur le territoire
	Action 2 : Conventionnement avec les sociétés privées d'hélicoptère	PNP LPO	PNP LPO	Sociétés privées d'hélicoptère DREAL DGAC DDT/M Associations de protection de l'environnement	Prise en compte des ZSM Rapaces dans les plans de survol Consultation des ZSM actives par les usagers
	Action 3 : Conventionnement avec les pratiquants du vol libre	PNP Comités départementaux 65 et 64	PNP Comités départementaux Vol libre 65 et 64	CDESI DDT/M Associations de protection de l'environnement DDCSPP	Prise en compte des Zones de Sensibilité Majeure Rapaces dans le cadre des activités de vol libre Consultation des ZSM actives par les usagers
	Action 4 : Conventionnement avec les pratiquants d'escalade	PNP Comités départementaux d'escalade 65 et 64 FFCAM Accompagnateurs en montagne	PNP Comités départementaux d'escalade 65 et 64	Départements 64 et 65 DDT/M Associations de protection de l'environnement DDCSPP	Prise en compte des Zones de Sensibilité Majeure Rapaces dans le cadre des activités d'escalade Consultation des ZSM actives par les usagers
2014	Action 5 : Réalisation de supports de sensibilisation et d'actions de communication envers les pratiquants de sports et loisirs de nature.	PNP LPO		CDESI FFVL FFME FFCAM Accompagnateurs en montagne DDT/M Associations de protection de l'environnement	Rédition de la plaquette ascension durable Réalisation de nouveaux supports de communication (vidéos, cahiers techniques, ...) Réalisation d'expositions et d'animations

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
EDF	Préservation du patrimoine à l'occasion des travaux EDF et héliportages	01/01/2010	01/01/2014
LPO	Expertise naturaliste - mutualisation des moyens et compétences - formation	04/09/2012	04/09/2016
RTE	Identification des secteurs sensibles et impact des ouvrages du réseau public de transport implantés sur le territoire du PNP sur la biodiversité	08/10/2010	08/10/2013
SHEM	Préservation du patrimoine à l'occasion des travaux SHEM et héliportages	25/01/2011	25/01/2015
ONF	Echanges de données et avis sur travaux et aménagements		

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Les galliformes de montagne sont des espèces sensibles aux dérangements humains, notamment en hiver où ces animaux limitent au maximum leur déplacement dans un but d'économie d'énergie. Les perturbations anthropiques peuvent avoir des conséquences diverses sur ces espèces. Le développement des pratiques de ski de randonnée et de raquette nécessite aujourd'hui, sur certains sites du territoire, la mise en place de zone de quiétude hivernale, en particulier pour le grand tétras. Ces zones n'ont pas pour vocation d'empêcher toutes pratiques sportives mais bien de canaliser les flux et de tendre vers la mise en place d'un tourisme durable et responsable. Depuis 2011, une réflexion est ainsi lancée sur les sites du Néouvielle (vallée d'Aure), de Gavarnie (vallée de Luz/Gavarnie, site Natura 2000) et du Somport (vallée d'Aspe). D'autres sites pourront venir compléter cette liste si de nouvelles problématiques de dérangement sont identifiées dans la durée de ce plan d'actions.

La mise en place de zones refuge s'accompagnera de concertation avec les acteurs locaux (guides, accompagnateurs, gestionnaires de sites touristiques, élus...). Elle sera complétée par des actions de communication (création de plaquettes...) et de signalisation (panneaux d'information et de délimitation). En parallèle, un suivi de la fréquentation humaine et des populations de galliformes (répartition, dynamique de population, parasitisme) sera établi au niveau de chaque zone refuge. Ces suivis permettront d'estimer l'impact des mesures de gestion mises en place.

L'ensemble de ces actions de connaissance ou de gestion seront réalisées dans le cadre de réseaux ou de projets déjà mis en place (Observatoire des Galliformes de Montagne, suite du projet Gallipyr, Pôle d'Excellence Rural sur le Néouvielle, etc.).

CIBLE(S) DE L'ACTION :

L'action est destinée à la **préservation des populations de galliformes**. Ces oiseaux, notamment le grand tétras, sont des emblèmes des Pyrénées. Les actions liées à la quiétude de ces espèces permettront de communiquer sur l'engagement des opérateurs et élus vers un tourisme durable et responsable.

La mise en place de zone de quiétude permettra également de sensibiliser le grand public (skieurs ou raquettes) à la prise en compte des galliformes de montagne dans leurs pratiques.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

Orientation n° 29 : Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 9 ET L' ORIENTATION N° 29 :

- Préserver les sites vitaux (tanières, zones de reproduction et d'élevage de jeune, de repos diurne, secteurs d'hivernage, de ponte et d'alimentation) d'espèces rares ou menacées et la quiétude des espèces sensibles au dérangement (rapaces, galliformes...);
- Encourager la préservation des sites vitaux et la quiétude des espèces emblématiques, rares ou menacées (rapaces, chiroptères, lézard pyrénéen de Bonnal, isards, papillon, passereaux) dans le respect de la réglementation cynégétique.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 2 ; 3 ; 5 - orientations n° 21 ; 24 ; 26 ; 27 ; 33

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Mise en place de zones refuges hivernales pour la quiétude des galliformes et d'une signalétique adaptée (connaissance, sensibilisation) sur la réserve du Néouvielle, la ZPS Gavarnie et le col du Somport	PNP	PNP	Opérateurs touristiques Guides et accompagnateurs, Collectivités DDT /M Associations de protection de l'environnement	Diminution de la fréquentation humaine au sein des zones refuges établies, conception de panneaux et de balises
	Action 2 : Suivi de fréquentation des zones refuges galliformes	PNF (à définir)	PNF (à définir)	PNP DDT /M Associations de protection de l'environnement	Résultats sur l'impact des zones refuges galliformes en termes de fréquentation humaine et d'occupation de ces zones par le grand tétra et/ou le lagopède
	Action 3 : Suivi d'occupation spatiale des galliformes sur les zones refuges mises en place	PNF (à définir)	PNF (à définir)	PNP OGM DDT /M Associations de protection de l'environnement	
	Action 4 : Hiérarchisation des zones de dérangements galliformes sur le territoire	PNP	PNP	OGM DDT /M Associations de protection de l'environnement	Identification des points noirs où des actions de préservation de la quiétude des galliformes doivent être mises en place
	Action 5 : Organisation d'une à deux journées de formation par an des accompagnateurs, guides en montagne et gestionnaires de refuges sur le dérangement hivernal	PNP	PNP	DDT /M Associations de protection de l'environnement	Sensibilisation et formation, prise en compte du grand tétras et de son habitats lors des sorties hivernales.
2013	Action 6 : Création d'un document de sensibilisation sur le dérangement hivernal des galliformes à destination des pratiquants de randonnées hivernales	PNP	PNP	OGM DDT /M Associations de protection de l'environnement	Connaissance de la fragilité de l'espèce en hiver, comportement à tenir lors des pratiques, information sur des zones de quiétude.
2014	Action 7 : Suivi du parasitisme des galliformes (comparaison entre des zones faiblement et fortement fréquentées par des activités humaines)	PNP	PNP	OGM Laboratoire des Pyrénées, Partenaires espagnols DDT /M Associations de protection de l'environnement	Meilleure compréhension de l'impact potentiel des activités humaines sur la physiologie des galliformes sur le territoire

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
OGM	Etude des populations de galliformes et de l'impact du dérangement	2010	2020

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES REFUGES ET DES CABANES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Les refuges en montagne sont par définition des hébergements isolés dans des sites naturels. Ils ont un rôle sécuritaire et permettent la découverte des richesses naturelles en montagne. Mais leurs fonctionnements génèrent des impacts (hélicoptages d'approvisionnement, déchets, assainissement,...) qui doivent être réduits au strict minimum. Cela passe par un fonctionnement raisonné (équipements, services, niveau de confort...), une maîtrise de certaines consommations et par une sensibilisation des usagers aux impacts générés par leur passage, aux bons gestes à adopter, à l'utilisation avec parcimonie des ressources.

Quatorze refuges se sont engagés en 2011 dans une opération collective pour la gestion environnementale des refuges conduite par l'ARPE et l'ADEME. Cette opération a pour but à partir d'un état des lieux, de proposer aux gardiens et propriétaires un plan d'actions pour l'amélioration du fonctionnement de leur refuge sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, des déchets etc.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Les propriétaires et gardiens de refuges** afin qu'ils limitent, grâce à des aménagements et un fonctionnement raisonné, les impacts sur les milieux.
- **Les clientèles des refuges** pour qu'elles puissent prendre conscience de ces enjeux et qu'elles participent à l'effort collectif pour la préservation des milieux grâce notamment à l'adoption d'éco gestes.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

Objectif n° 4 : Garantir la qualité environnementale

Orientation n° 23 : Favoriser le développement d'un réseau d'hébergements touristiques privilégiant la qualité environnementale

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES OBJECTIFS N° 3 ET 4 ET L' ORIENTATION N° 23 :

- Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des enjeux environnementaux (démarche collective de gestion environnementale, ...);
- Equiper les cabanes pastorales et les refuges en énergie renouvelable (électricité, chauffe-eau solaire,);
- Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des contraintes environnementales.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientations n° 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

Actions engagées		Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Mise en place d'un groupe d'échange et de suivi sur la gestion. environnementale des refuges suite à la fin de l'opération collective pilotée par l'ARPE 2012-2014.	ARPE	ARPE	ADEME PNP CPIE DDTT/M Propriétaires de refuges AGREPY Comités départementaux du tourisme 64 et 65	Création du groupe et définition des missions (réalisation de journées techniques,...) et élaboration de la feuille de route environnementale commune Réalisation d'un classeur technique environnemental (éclairage, isolation, toilettes sèches, ...)
2013	Action 2 : Renforcement de la communication grand public sur les éco gestes en refuge.	Propriétaires de refuges	Propriétaires de refuges Prestataires	Comités départementaux du tourisme 64 et 65 ARPE ADEME AGREPY CPIE DDT / M	Création et pose de panneaux de sensibilisation dans les refuges du Parc national des Pyrénées pour des éco gestes en refuge. Création d'un contenu, de pages internet (gestes éco responsables, équipements à prévoir pour une nuit en refuge).
	Action 3 : Mise en place d'équipements en énergie renouvelable dans les refuges et les cabanes	Propriétaires de refuges et de cabanes AGREPY Services pastoraux	AGREPY Services pastoraux Prestataires	PNP Comités départementaux du tourisme 64 et 65 ARPE ADEME CAUE65 DDT/ M	Equiper les refuges et les cabanes en panneaux solaires, chauffe eau solaire ...
	Action 3 : Réflexion sur l'équipement de refuges et cabanes en toilettes sèches.	Propriétaires de refuges et de cabanes AGREPY Services pastoraux	AGREPY Services pastoraux Prestataires	PNP Comités départementaux du tourisme 64 et 65 ARPE ADEME CAUE65 DDT/ M	Mise en place de toilettes sèches
	Action 4 : Réflexion sur le traitement des déchets, la redescende des déchets, l'organisation de la collecte des déchets triés, le compostage.	Propriétaires de refuges ARPE ADEME AGREPY	Propriétaires de refuges AGREPY	ARPE ADEME Syndicat de collecte DDT / M	Collecte des déchets triés sur les points de stockage, mise en place d'aires de compostage (Classeur technique environnemental).

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La présence des hommes en estive représente un atout fort pour la gestion pastorale des milieux d'altitude, particulièrement pour la prise en compte des enjeux écologiques de la montagne. Dévalorisée dans les dernières décennies, le travail du berger et du vacher retrouve aujourd'hui sa place dans le pastoralisme moderne. Néanmoins, les évolutions du monde pastoral et du droit du travail supposent des équipements et des installations modernes, différentes des infrastructures anciennes. L'objectif est de poursuivre l'effort d'équipement de la montagne en cabanes pastorales présentant un niveau de confort adapté aux attentes. La pratique de la traite et de la fabrication fromagère en estive suppose des installations modernes, aux normes européennes. La prise en compte des enjeux écologiques est également nécessaire lors de ses installations particulières. Il convient de poursuivre le partenariat avec les gestionnaires d'estives lors de ces travaux. La présence humaine en estive ne se limite pas au travail de gardiennage et de conduite. Pour les troupeaux en semi-liberté, avec une surveillance régulière, la présence d'équipements pastoraux adaptés facilite la gestion pastorale et améliore la sécurité des éleveurs. Enfin, ces équipements renforcent l'attractivité du territoire pour les transhumants lointains, ce qui peut permettre de maintenir une pression pastorale suffisante pour conserver les enjeux écologiques de la montagne.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour les bergers, vachers ou éleveurs-gardiens, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail ;
- Pour les gestionnaires d'estive, afin de les accompagner financièrement et techniquement dans l'équipement de leurs montagnes ;
- Pour les éleveurs transhumants, afin de proposer des montagnes plus attractives permettant d'atteindre leurs objectifs zootechniques dans les meilleures conditions ;
- Pour les services pastoraux, afin de les accompagner dans leur mission d'animation pastorale.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL(S) OBJECTIF(S) ET QUELLE(S) ORIENTATION(S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 8 : Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibré des pelouses et des landes d'altitude
Orientation n° 18 : Accompagner la présence et le travail des hommes en estives en assurant une bonne gestion des pelouses et des landes d'altitude

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 8 ET L'ORIENTATION N° 18 :

- Développer l'accueil des éleveurs et bergers sur les estives, notamment en favorisant le salariat ;
- Poursuivre la modernisation des cabanes pastorales et des équipements pastoraux, dans le respect des patrimoines, en réservant leur usage aux bergers gardiens pendant la période estivale ;
- Améliorer le confort des cabanes pastorales (isolation, rangements...), et poursuivre leur modernisation, ainsi que celle des équipements pastoraux (ateliers de fromage) dans le respect des patrimoines en réservant leur usage aux bergers pendant la période estivale ;
- Améliorer la desserte pastorale en favorisant les solutions alternatives (moyens adaptés à la sensibilisation du milieu et des espèces) ;
- Mettre en place un programme favorisant la mécanisation de la traite, la collectivisation et la création d'abris de traite.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectif n° 14 et orientation n° 19

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Installation ou rénovation de cabanes pastorales	Gestionnaires d'estives	Services pastoraux	Eleveurs Bergers DDT/M PNP Associations de protection de l'environnement Agence de l'eau Adour-Garonne	Réaliser des cabanes dans le respect du patrimoine architectural Moderniser les cabanes pour un meilleur confort des bergers Mettre aux normes des cabanes fromagères
	Action 2 : Installation d'aires et d'abris de traite en estive	Gestionnaires d'estives	Services pastoraux	Eleveurs Bergers DDT/M PNP Associations de protection de l'environnement	Réaliser des abris de traite améliorant le confort de travail du berger et la qualité du lait
	Action 3 : Installation ou rénovation des équipements pastoraux	Gestionnaires d'estives	Services pastoraux	Eleveurs Bergers DDT/M PNP Associations de protection de l'environnement	Mettre en place des équipements répondant aux enjeux pastoraux, écologiques et paysagers Réalisation de parcs de tri, de points d'eau, de clôture, mini-pistes, pistes
	Action 4 : Réaliser des opérations de dessertes alternatives	Gestionnaires d'estives	Prestataires (sociétés d'hélicoptère, muletier)	Eleveurs Bergers DDT/M PNP Associations de protection de l'environnement	Réaliser des opérations d'hélicoptages, de muletages pour la desserte des cabanes

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
CAUE 64 et 65	Mission d'accompagnement	Mars 2012	Mars 2017
Agence de l'eau Adour -Garonne	Mise en place d'équipements permettant la conservation ou la restauration de la qualité des masses d'eau	28/09/2012	29/09/2017

PROMOUVOIR UNE GESTION PISCICOLE RESPECTUEUSE DES ENJEUX PATRIMONIAUX

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Riche d'un linéaire de plus de 3 000 km de cours d'eau et de près de 170 plans d'eau lacs d'altitude, 900 si on rajoute les mares et laquettes, l'eau est omniprésente sur le territoire du Parc national des Pyrénées. C'est ainsi un espace prisé pour la pratique de la pêche. Une gestion piscicole en adéquation avec les enjeux environnementaux du territoire est nécessaire. Elle passe par une bonne connaissance de la fonctionnalité du milieu en vue de diagnostiquer son état, d'identifier les enjeux de préservation et de restauration pour enfin orienter les modes de gestion appropriés à mettre en œuvre. C'est notamment l'objectif assigné aux plans départementaux pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles portés par les fédérations départementales de pêche. Il s'agit donc de s'appuyer sur ces documents stratégiques. Des actions de connaissance sont ainsi à poursuivre ou à initier, tant sur la fonctionnalité des milieux (reproduction, croissance, pressions) que sur les enjeux à prendre en compte (espèces remarquables, interactions avec espèces introduites) afin d'établir les préconisations de gestion. Des sites pilotes pourront être identifiés en vue de mettre en œuvre ces actions et conduire à la rédaction de plans de gestion halieutique. Le renforcement de la connaissance, notamment sur les impacts potentiels de l'introduction d'espèces piscicoles avec les espèces naturellement présentes, permettra également d'établir des bonnes pratiques pour la prise en compte de certains enjeux.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- pour les FDPPMA et AAPPMA afin de pouvoir orienter au mieux la gestion halieutique de leur territoire aux enjeux patrimoniaux ;
- pour les pêcheurs afin qu'ils aient connaissance des actions mises en place et qu'ils soient sensibilisés aux enjeux de leur site de pratique.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 7 : Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques

Orientation n° 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 7 ET L'ORIENTATION N° 28 :

- Réaliser une typologie de la fonctionnalité des milieux ;
- Adapter les alevinages à la fonctionnalité des milieux et aux enjeux patrimoniaux et environnementaux ;
- Encourager la rédaction de plan de gestion halieutique des FDPPMA et AAPPMA.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 1 ; 20 – Orientations n° 30 ; 32

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Phase préparatoire et concertation	PNP FDPPMA	PNP FDPPMA	ONEMA Agence de l'eau Adour-Garonne AAPPMA DDT / M	Convention-cadre (réglementaire, partenariat, communication) Bilan des connaissances Identification des sites pilotes
	Action 2 : Étude piscicole des lacs d'Ayous (2012-2013)	PNP	FDPPMA 64 AAPPMA	DDT / M	Complément d'information sur la présence, la croissance et la reproduction naturelle des truites fario sur le site
	Action 3 : Réalisation d'un panneau « eau et milieux aquatiques » – refuge d'Ayous	PNP	PNP	FDPPMA 64 AAPPMA DDT / M	Sensibilisation du public et des pêcheurs
2014	Action 4 : Analyse de la fonctionnalité des milieux sur sites pilotes (2014-2015)	FDPPMA	FDPPMA AAPPMA	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne ONEMA	Fonctionnalité des milieux Préconisations de gestion
	Action 5 : Renforcement de la connaissance sur les enjeux patrimoniaux	PNP	PNP Prestataire	ONEMA Agence de l'eau Adour-Garonne FDPPMA AAPPMA DDT / M	Localisation des enjeux Interaction éventuelle entre espèces introduites et espèces naturellement présente
2015	Action 6 : Analyse de la fonctionnalité des milieux sur sites pilotes (2014-2015)	FDPPMA	FDPPMA AAPPMA	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne ONEMA DDT / M	Fonctionnalité des milieux, identification des pressions Préconisations de gestion
	Action 7 : Renforcement de la connaissance sur l'interaction entre espèces introduites et faunes naturellement présentes (2015-2017)	PNP	Organismes recherche	FDPPMA ONEMA ONCFS Agence de l'eau Adour-Garonne DDT / M	Caractériser l'impact de l'introduction d'espèces piscicoles sur la faune naturellement présente. Préconisations de gestion
2016	Action 9 : Révision / Élaboration plan de gestion sur sites pilotes	FDPPMA	FDPPMA	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne AAPPMA ONEMA DDT / M	Plan de gestion réalisé Sensibilisation des gestionnaires, des pêcheurs

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Agence de l'eau Adour -Garonne	Mise en place d'équipements permettant la conservation ou la restauration de la qualité des masses d'eau	28/09/2012	29/09/2017

CONTRIBUER À L'ATTEINTE ET AU MAINTIEN DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUES DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

En réponse aux objectifs de retour à une meilleure qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques imposés par la directive cadre sur l'eau, la France vise l'atteinte du bon état pour 2/3 des masses d'eau d'ici 2015. Le territoire du parc national compte 94 masses d'eau « cours d'eau » et 7 masses d'eau « lac » dont 18 apparaissent dégradées. 11 d'entre elles ont un objectif de retour au bon état écologique d'ici 2015, 1, un objectif de retour au bon état chimique d'ici 2015 et 7, un objectif de retour au bon état écologique d'ici 2021. Les actions envisagées par le parc visent à contribuer à l'atteinte de ces objectifs tout en veillant à la non dégradation de l'existant. Elles s'appuient sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne (SDAGE) auquel un programme de mesures générales est annexé. Afin d'être fonctionnel, ce programme de mesures doit être décliné par département en plans d'actions opérationnelles territorialisés (PAOT) à l'échelle des sous-bassins versants. Différentes actions pourront ainsi être mise en œuvre selon l'état de connaissance des enjeux locaux et la gouvernance en place sur le territoire.

Cette fiche action constitue un socle commun pour l'ensemble des actions participant à la connaissance, à la préservation et à la restauration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces actions se déclinent ainsi en deux types :

- des actions territorialisées qui sont rattachées spécifiquement à une masse d'eau, en lien avec le PAOT ;
- des actions thématiques qui ont une portée transversale à l'échelle du territoire du Parc national des Pyrénées.

Certaines actions thématiques sont également intégrées dans des fiches actions spécifiques du projet de territoire auxquelles il faut alors se reporter : conservation des zones humides et tourbeuses, programme Zéro pesticide, gestion piscicole des lacs et cours d'eau de montagne.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **Pour les élus** afin de porter à leur connaissance les pressions dégradant les masses d'eau, les orienter dans les décisions à prendre et les actions à mener en vue d'aboutir à un projet de développement de territoire équilibré ;
- **Pour les usagers** afin d'identifier les sources de perturbations et orienter les pratiques compatibles avec les objectifs de bon état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- **Pour l'ensemble de la population** afin qu'elle puisse bénéficier d'une ressource en eau de bonne qualité et des services rendus par les milieux aquatiques.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 7 : Atteindre et maintenir un bon état écologique des masses d'eau et préserver les zones humides et les milieux aquatiques ;

Orientation n° 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux.

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 7 ET L' ORIENTATION N° 28 :

- Contribuer au bon état écologique ;
- Renforcer les diagnostics de l'état écologique des cours d'eau et des lacs ;
- Encourager une gestion patrimoniale de la ressource en eau et des cours d'eau ;
- Déterminer la fonctionnalité des milieux ;
- Poursuivre et partager des études relatives à la dynamique des cours d'eau, mettre en commun les résultats à l'échelle du territoire.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Orientation n° 14

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés 2013-2015	DDT/M	DDT/M	MISEN/MISEB Agence de l'eau Adour-Garonne Départements 64 et 65 FDPPMA PNP	État des lieux, bilan PAOT 2009-2012 Identification des actions à lancer par masse d'eau sur 2013-2015
	Action 2 : Renforcer la connaissance des pressions sur les masses d'eau du territoire	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne	PNP Agence de l'eau Adour-Garonne	DDT/M ONEMA, FDPPMA	Bilan de la connaissance des pressions sur les masses d'eau par les acteurs locaux
	Action 3 : Expérimenter le protocole IBL pour caractériser l'état écologique des lacs de montagne	CNRS	CNRS	Agence de l'eau Adour-Garonne PNP	Retour d'expérience sur l'utilisation de l'indice biologique lacustre (IBL) Perspectives
	Action 4 : Mise en œuvre des plans d'actions opérationnels territorialisés 2013-2015	A identifier dans PAOT	A définir	MISEN/MISEB AEAG Départements 64 et 65 FDPPMA PNP	Réalisation des actions identifiées Construction, rénovation des stations d'épuration Entretiens des berges Mise aux normes des rejets
2014	Action 6 : Définition d'un protocole de caractérisation de l'état écologique des lacs de montagne	PNP	Prestataire	Agence de l'eau Adour-Garonne ONEMA FDPPMA	Protocole validé Méthodologie Lacs retenus pour le suivi
2015	Action 8 : Suivi des lacs de montagne	PNP	A définir selon protocole	Agence de l'eau Adour-Garonne ONEMA FDPPMA	État écologique des lacs suivis. Analyse et perspective d'action
2016	Action 9 : Révision des plans d'actions opérationnels territorialisés	DDT/M	DDT/M	MISEN/MISEB Agence de l'eau Adour-Garonne Départements 64 et 65 FDPPMA PNP	État des lieux, bilan PAOT 2013-2015 Identification des actions à lancer par masse d'eau sur 2016-2018

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Agence de l'eau Adour -Garonne	Mise en place d'équipements permettant la conservation ou la restauration de la qualité des masses d'eau	28/09/2012	29/09/2017

LA GESTION FORESTIÈRE RESPECTUEUSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La diversité et la complexité des écosystèmes forestiers en font des milieux particulièrement riches. Leur fragilité nécessite une gestion forestière attentive. Afin de concilier valorisation de la ressource forestière et conservation de la biodiversité, il convient d'avoir une vision d'ensemble du territoire et qui puisse se décliner à différentes échelles (territoire, massifs, parcelles). Elle passe par l'élaboration d'un diagnostic territorial qui vise à identifier les forêts à haute valeur écologique pour lequel un protocole et une typologie devront être élaborés. Ce diagnostic devra prendre en compte également les enjeux de production de la forêt. Le croisement des informations par la suite permettra d'orienter la planification de la gestion sylvicole à l'échelle des massifs (aménagement, etc.) qui pourra se traduire par la mise en place ou le maintien d'îlots de vieillissement/sénescence à l'échelle de la parcelle. L'objectif est ainsi de définir un mode d'emploi pour mettre en place ces dispositifs.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **pour les propriétaires** afin de porter à leur connaissance les enjeux présents dans leur forêt ;
- **pour les gestionnaires forestiers** afin qu'ils disposent des données nécessaires pour la planification de leur gestion et favorise la conservation des enjeux identifiés lors des opérations de coupes et travaux forestiers ;
- **pour le grand public** afin de les sensibiliser à la richesse des écosystèmes forestiers et à l'enjeu que représente la forêt.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens
Orientation n° 27 : Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 5 ET L' ORIENTATION N° 27 :

- Améliorer la lisibilité de la forêt et des enjeux forestiers sur le territoire. Établir un diagnostic territorial de la forêt à l'échelle du parc national (ressource, enjeux sociétaux, économiques, environnementaux et patrimoniaux liés à la forêt sur le territoire et évolution sur les dernières décennies) ;
- Identifier et préserver les écosystèmes forestiers hors sylviculture, les forêts anciennes et les forêts à forte naturalité ;
- Orienter la gestion forestière en faveur des peuplements et des structures forestières les plus favorables à la conservation de la biodiversité locale (bois morts, TGB, composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations, calendriers des interventions) ;
- Renforcer une gestion attentive à la biodiversité du territoire et aux valeurs patrimoniales (bois morts, TGB, composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations, ...).

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectif n° 6

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Etablissement de partenariats pour la préservation de la biodiversité en forêt	PNP	PNP ONF CRPF GEVFP	DDT / M Association des communes forestières Associations de protection de l'environnement	Convention (partenariat, communication)
2014	Action 2 : État des lieux des connaissances à l'échelle du territoire : - forêts anciennes - forêt à haute valeur écologiques - aménagements forestiers (série, accessibilité, ressource) - date de dernière coupe - contribuer à la conservation de la diversité génétique des essences forestières	PNP	PNP/ONF	GEVFP CRPF CBNPMP DDT / M Associations de protection de l'environnement	Bilan des connaissances sur le territoire Améliorer la lisibilité des enjeux forestiers sur le territoire Typologie Sensibilisation
	Action 3 : Développer la communication du parc national sur la thématique forêt	PNP	Prestataires	DDT / M ONF CRPF GEVFP Associations de protection de l'environnement	Fiche-information, rubrique site internet...
2015	Action 4 : Élaboration d'une méthodologie pour la prise en compte des forêts à hautes valeur écologiques pouvant être intégré dans les outils de planification lors de leur révision	PNP	PNP ONF CRPF	GEVFP DDT / M ONF CRPF GEVFP Associations de protection de l'environnement	Validation d'une méthodologie Expérimentation sur sites pilotes
2016	Action 5 : Mise en œuvre du protocole	Propriétaires	ONF CRPF Experts forestiers	PNP DDT / M Associations de protection de l'environnement	Identification des forêts à haute valeur écologique et prise en compte dans la planification du massif en gestion

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
ONF	Echanges de données et avis sur travaux et aménagements	16/11/2010	15/11/2015

LA VEILLE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DOMESTIQUE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Ce programme a pour but de connaître et suivre l'état de santé des populations animales sauvages, rechercher des maladies réputées contagieuses, appréhender leurs relations avec la faune domestique, mais aussi évaluer l'impact de l'activité humaine sur l'état sanitaire et les causes de la mort de la faune sauvage (électrocutions, collisions, intoxications). Il sera réalisé en collaboration étroite avec les laboratoires des Pyrénées de Lagor (coordinateur technique de l'action) et de nombreux partenaires (groupements techniques vétérinaires, GDS, fédérations de chasse, DDCSPP, ONCFS, ENVV, ...).

La vigilance sur l'état sanitaire de la faune sauvage sera poursuivie sur le territoire, notamment au vu de l'arrivée ou du retour de maladies telles que la pestivirus, la kératoconjunctivite et des interactions réciproques possibles entre la faune sauvage et les espèces domestiques.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 12 : Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines
Orientation n° 31 : Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 12 ET L' ORIENTATION N° 31 :

- Assurer une veille sanitaire de la faune sauvage et domestique et anticiper les interactions épidémiologiques possibles entre le bétail et la faune sauvage ;
- Assurer une veille sanitaire concernant la faune sauvage.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectif n° 1 - orientation n° 32

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Veille sanitaire passive (récolte de cadavres)	PNP, Fédérations de chasse 64 et 65	Laboratoires des Pyrénées Laboratoire des Hautes Alpes	GDS Fédération de chasse SAGIR Associations locales de chasse, vétérinaires DDCSPP ONCFS DDT / M Associations de protection de l'environnement	Résultats, analyses et alerte sur l'arrivée éventuelle de maladies concernant la faune sauvage
	Action 2 : Captures et analyses sérologiques sur un échantillon d'isards sur la zone cœur.	PNP ONCFS Fédérations de chasse 64 et 65	PNP Laboratoires des Pyrénées Laboratoire des Hautes Alpes	COFIL du programme Veille sanitaire PNP DDT / M Associations de protection de l'environnement	Résultats analyse et alerte sur arrivée éventuelle d'une maladie sur l'isard
2013	Action 3 : Concertation avec les acteurs et mise en place d'un groupe de travail sur la pestivirose	ONCFS, PNP, Fédération de chasse (à déterminer)	PNP Laboratoires des Pyrénées ENVT	COFIL du programme Veille sanitaire PNP Gestionnaire d'estives DDT / M Associations de protection de l'environnement	Coordination de la surveillance, échanges d'informations et mise en commun des données. Collaboration entre les structures gestionnaires et scientifiques. Réflexion sur les objectifs de connaissance à mener sur la maladie et des protocoles de suivi à mettre en place, à la fois sur la faune sauvage et sur le bétail domestique
2014	Action 4 : Démarrage d'un suivi par circuits d'observation des populations d'isards	PNP ONCFS, Fédérations de chasse 64 et 65	PNP ONCFS, Fédérations de chasse 64 et 65	Associations locales de chasse DDT / M Associations de protection de l'environnement	Collecte de données sur l'état sanitaire des animaux
	Action 5 : Création d'un réseau transfrontalier sur le suivi populationnel, sanitaire et la gestion de l'isard	Université autonome de Catalogne	ENVT INRA Toulouse, Fédérations régionales de chasse PNP	Associations locales de chasse, vétérinaires DDCSPP ONCFS, DDT / M Associations de protection de l'environnement	Dynamique d'échange de données et d'expérience Réflexion sur méthodologie en vu d'harmoniser les suivis sur les dynamiques de population en lien avec le volet sanitaire. Formuler des projets en vue d'améliorer la connaissance
	Action 6 : Concertation et échanges d'information sur les maladies des troupeaux domestiques (maladies non règlementées de type maladies abortives, paratuberculose) pouvant avoir un impact important sur le bétail et la faune sauvage.	APLMA GDS PNP	APLMA GDS	GTV Services pastoraux Chambres agriculture Laboratoire des Pyrénées DDT / M Associations de protection de l'environnement	Analyse du statut des troupeaux. Analyse des cohabitations et des risques. Analyse des maladies à surveiller d'un point de vue cohabitation
2015	Action 7 : Echanges d'information sur les maladies des troupeaux domestiques (maladies non règlementées de type maladies abortives, paratuberculose) pouvant avoir un impact important sur le bétail et la faune sauvage.	APLMA GDS PNP	APLEMA GDS	GTV Services pastoraux Chambres agriculture Laboratoire des Pyrénées DDT / M Associations de protection de l'environnement	Echange d'information sur l'état sanitaire de la faune sauvage et du bétail domestique Alerte en cas d'apparition de maladie Formuler des propositions de suivi
2016	Action 8 : Echanges d'information sur les maladies des troupeaux domestiques (maladies non règlementées de type maladies abortives, paratuberculose) pouvant avoir un impact important sur le bétail et la faune sauvage.	APLMA, GDS, PNP	APLMA, GDS	GTV Services pastoraux Chambres agriculture Laboratoire des Pyrénées DDT / M Associations de protection de l'environnement	Echange d'information sur l'état sanitaire de la faune sauvage et du bétail domestique Alerte en cas d'apparition de maladie Formuler des propositions de suivi
	Action 9 : Informer le grand public et acteurs des résultats	PNP	PNP	Fédérations de chasse 64 et 65 GDS GTV Associations de protection de l'environnement	Séminaire de restitution des résultats (journées scientifiques)

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Laboratoire des Pyrénées	Mise en oeuvre de la veille sanitaire du PNP	Annuelle	
Laboratoire des Hautes-Alpes	Analyses sérologiques chez les isards et autopsies éventuelles de cadavres (en collaboration avec la laboratoire des Pyrénées). Etudes thématiques sur cohabitation, kératoconjonctivite, gestion de la sérothèque	Annuelle	
Groupements sanitaires et groupements vétérinaires	Suivi sanitaire des troupeaux transhumants	Annuelle	
GIP-GRPGE	Animation sur la qualité sanitaire des transhumants auprès des gestionnaires d'estives	Annuelle	
Groupe technique vétérinaire	Faune sauvage en détresse	Annuelle	

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Le desman est une espèce endémique, inféodée essentiellement en France aux cours d'eau pyrénéens de bonne qualité. Si l'on sait que cette espèce est très sensible à toute modification du milieu, sa zone de présence, sa biologie et son écologie demeurent à ce jour encore mal connues. Depuis 2010, le desman fait l'objet d'un Plan national d'actions dont les objectifs principaux visent à l'acquisition de nouvelles connaissances, la mise en œuvre d'actions de protection et de gestion et la constitution d'un réseau d'acteurs de coopération et de suivi. Sur le territoire, un inventaire généralisé est ainsi mené depuis 2011 afin de redéfinir la zone de répartition de l'espèce et de caractériser de façon plus précise son habitat. Cette opération est accompagnée d'actions de sensibilisation et de communication. Les premières actions engagées doivent d'ici 2014 se concrétiser par la mise en œuvre d'un programme LIFE+ Desman qui sera coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées. Les opérations qui pourront être réalisées sur le territoire auront ainsi pour objectifs :

- la mise en place de prospections complémentaires en vue de compléter, dans certaines vallées, la carte de répartition du desman ;
- la mise en œuvre, en concertation avec les collectivités, d'actions permettant de rétablir la continuité et le bon état écologique des cours d'eau pour favoriser la conservation du desman. Ce volet pourra intégrer l'identification sur un territoire donné des aménagements hydrauliques pouvant présenter une menace pour l'espèce et la recherche de solutions. En parallèle, des travaux pourront également être envisagés pour améliorer les potentialités d'accueil d'un territoire donné pour le desman et créer d'éventuelles « zones refuges ». Les actions engagées seront menées en concordance avec la mise à jour des SDAGE et la mise en œuvre des PAOT dans chaque département ;
- la formation et sensibilisation de professionnels à la prise en compte du desman ;
- la participation à la réalisation d'un guide technique de recommandations de gestion en vue de la conservation du desman ;
- l'organisation d'animations autour du desman.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- Pour la conservation d'une espèce endémique des Pyrénées ;
- Pour que les habitants des vallées prennent conscience de l'existence de cet animal, difficilement visible, et de l'importance de sa conservation ;
- Pour que les élus locaux s'en emparent comme emblème pour favoriser la continuité et la bonne qualité de leurs cours d'eau ;
- Pour que les producteurs d'hydroélectricité ou les pratiquants de sports d'eau vive le prennent en compte dans leur activité ;
- Pour construire, avec les enfants des vallées, des zones favorables à son installation durable.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

Orientation n° 28 : Veiller à la préservation des écosystèmes aquatiques, des zones humides et accompagner une activité pêche respectueuse des enjeux environnementaux

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 9 ET L'ORIENTATION N° 28 :

- Mettre en œuvre des programmes de conservation pour soutenir ou renforcer les espèces et notamment les espèces menacées d'extinction ;
- Préserver les sites vitaux (tanières, zones de reproduction et d'élevage de jeune, de repos diurne, secteurs d'hivernage, de ponte et d'alimentation) d'espèces rares ou menacées et la quiétude des espèces sensibles au dérangement (grands prédateurs, rapaces, galliformes, chiroptères...) ;
- Préserver les sites vitaux (sites de reproduction, de repos...) et la quiétude des espèces sensibles au dérangement ;
- Mettre en œuvre à l'échelle locale les plans nationaux d'actions d'espèces.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 1 ; 2 ; 7 - Orientations n° 14 ; 21 ; 33

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Montage du programme LIFE+ Période de mise en œuvre 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2018	CEN Midi Pyrénées	CEN Midi Pyrénées	PNP Fédération Aude Claire Fédération des réserves catalanes ANA CEN Aquitaine DREAL Midi-Pyrénées Communes EDF, Agence de l'Eau Adour Garonne SHEM DDT/M CPIE Associations de protection de l'environnement	Mise en œuvre d'actions de renfort des connaissances, de gestion et de sensibilisation en faveur du desman des Pyrénées (les actions citées dans cette fiche seront financées au travers du LIFE+ Desman)
	Action 2 : Finalisation de l'inventaire Desman	CEN Midi Pyrénées	PNP	Fédération Aude Claire CEN Aquitaine ANA Réserves des Pyrénées catalanes DDT/M Associations de protection de l'environnement	Cartographie des zones de présence du desman et caractérisation de son habitat
2014	Action 3 : Prospections complémentaires desman	CEN Midi Pyrénées (LIFE + Desman)	PNP	Communes DDT/M Associations de protection de l'environnement	Cartographie plus précise des zones de présence du desman et des aménagements problématiques sur un cours d'eau ou un bassin versant particulier (à identifier en concertation avec les communes)
	Action 4 : Identification des aménagements hydrauliques problématiques sur un territoire donné et mise en œuvre de solutions, en concordance avec les SDAGE et PAOT (2014-2016)	CEN Midi Pyrénées (LIFE+ Desman)	PNP CEN ONEMA	Communes Sociétés d'hydroélectricité DDT/M Associations de protection de l'environnement	Mise en œuvre d'actions en concertation avec les communes pour favoriser la continuité d'un cours d'eau (ex : travaux sur aménagements hydrauliques, mise en place de « passes à desman », neutralisation des petits aménagements...) et améliorer les potentialités d'accueil d'un habitat (ex : réouverture de la ripisylve). Mise en place de « zones refuges » (connexion ou reconnexion de bras morts ou d'affluents).
	Action 5 : Formation et sensibilisation des professionnels (2014-2016)	CEN Midi Pyrénées (LIFE+ Desman)	PNP	Accompagnateurs en montagne Gardiens de refuge Associations de sports d'eau vive FDPPMA APPMA CPIE Associations de protection de l'environnement	Mise en place de séance de formation auprès des professionnels pour favoriser la prise en compte du desman dans leur activité.
2016	Action 6 : Rédaction d'un guide technique de gestion en vue de la conservation du desman (2016)	CEN Midi Pyrénées (LIFE+ Desman)	PNP CEN	Partenaires du LIFE+ Desman Associations de protection de l'environnement	Fournir à l'ensemble des acteurs et gestionnaires des cours d'eau un outil technique de recommandations de gestion en vue de la conservation du Desman, de ses proies et de ses habitats.
	Action 7 : Interventions auprès des scolaires	CEN Midi Pyrénées (LIFE+ Desman)	PNP CEN Programme Pyrénées Vivantes	Etablissements scolaires Communes CPIE Associations de protection de l'environnement	Le Plan National en faveur du Desman a permis la création de nombreux outils pédagogiques permettant de sensibiliser le grand public et surtout les scolaires sur cette espèce peu connue et peu visible. Utilisation de ces outils
	Action 8 : « La caravane du desman »	CEN Midi Pyrénées (LIFE+ Desman)	PNP	Communes Etablissements scolaires CPIE Associations de protection de l'environnement	Organisation d'un évènement autour du desman avec itinérance sur plusieurs jours de villages en villages dans une vallée : mise en place d'exposition, sorties sur le terrain, projections de documentaires, recueil de témoignages et moments de discussions

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
Conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées	Mise à disposition de temps agents pour l'inventaire desman mené actuellement	Annuelle	

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHES PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

Cette action vise à diffuser les données (naturalistes, photographiques, ouvrages, ...) produites par l'établissement du Parc national et ses partenaires à des publics ciblés afin de répondre à des objectifs précis :

- rendre les données accessibles pour faire évoluer la prise en compte des patrimoines lors des opérations de gestion ;
- sensibiliser les publics sur la richesse patrimoniale du territoire ;
- faire connaître l'action du Parc national des Pyrénées

Les thèmes traités seront définis en fonction de :

- l'intérêt de la donnée pour les différents publics cibles ;
- l'état d'avancement de la structuration des données produites par le PNP et ses partenaires ;
- le temps de travail nécessaire à la validation et la réalisation des données de synthèse.

Ces critères de choix nous ont permis de définir les thèmes de travail suivants pour la première année : rapaces, Isards, Bouquetins, flore à statut, fréquentation estivale, patrimoine bâti et paysage.

La mise en forme de ces données de synthèse nécessite un travail important qui ne peut pas toujours être automatisé. Pour chaque thème traité, il sera nécessaire de produire et de mettre à jour régulièrement les mises en forme spécifiques.

Il est donc envisagé de se concentrer les premières années sur un nombre de thèmes limité afin de garantir la qualité des données diffusées et d'améliorer au fur et à mesure les outils de diffusion tout en augmentant le nombre de thèmes traités.

CIBLE(S) DE L'ACTION :

Cette action vise à toucher un public le plus large possible : **grand public** (habitants et visiteurs), **élus, usagers, partenaires** (institutionnels et privés). Le Parc national des Pyrénées a fait le choix de diffuser le plus largement possible, des données de synthèse permettant de rendre compte de la richesse patrimoniale du territoire, des résultats des actions de connaissance engagées, de la sensibilité de certaines zones à un type de dérangement particulier, etc. Des données plus précises (localisation des espèces à statut, zones de sensibilité rapaces actives, etc.) seront également mises à la disposition de partenaires identifiés.

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 1 : Faire du cœur un espace de référence.

Orientation n° 32 : Mettre en œuvre un observatoire des patrimoines et du territoire et améliorer le partage et la diffusion de la connaissance

CE QUE DIT LA CHARTE DANS L'OBJECTIF N° 1 ET L' ORIENTATION N° 32 :

- Diffuser et partager la connaissance produite.
- Faciliter le partage, la mutualisation et la diffusion de l'information : mutualiser les moyens et les données avec les partenaires, mettre en place des outils de diffusion partagés.

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

L'essentiel des objectifs et des orientations pour lesquels de la connaissance est produite.

➤ **ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES**

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
2013	Action 1 : Collecte et traitement des données (rapaces, isards, bouquetins, flore, fréquentation estivale, patrimoine bâti, paysage)	PNP	PNP	Selon les thèmes	Production de données de synthèse pour une partie ou l'ensemble des thèmes.
	Action 2 : Diffusion sur le WEB des données de synthèse	PNP	PNP	Selon les thèmes	Premiers outils de diffusion de données de synthèse Création d'outils de vulgarisation (pages web, cartographie dynamique)
2014	Action 3 : Amélioration de l'outil web de diffusion	PNP	Développeur Web	Selon les thèmes	Outil de consultation élaboré (web interactif, requêtes, fonctions cartographiques...)
	Action 4 : Mise à jour des données de synthèse	PNP	PNP	Selon les thèmes	Données actualisées sur le web
2015	Action 5 : Mise en forme des données sur de nouvelles thématiques	PNP	PNP	Selon les thèmes	Intégration à l'outil Web
	Action 6 : Mise à jour des données de synthèse	PNP	PNP	Selon les thèmes	Données actualisées sur le web
2016	Action 7 : Mise en forme des données sur de nouvelles thématiques	PNP	PNP	Selon les thèmes	Intégration à l'outil Web
	Action 8 : Mise à jour des données de synthèse	PNP	PNP	Selon les thèmes	Données actualisées sur le web

LE PATRIMOINE FLORISTIQUE : UN ENJEU POUR GÉRER, VALORISER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE

➤ PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE L'ACTION

OBJECTIFS RECHERCHÉS PAR LA CONDUITE DE L'ACTION :

La flore pyrénéenne constitue un patrimoine remarquable, riche de nombreuses espèces spécifiques. Ce patrimoine est pourtant méconnu du grand public alors même que de nombreux enjeux territoriaux y sont attachés comme le tourisme ou le pastoralisme. Il est par ailleurs soumis à différentes perturbations, locales ou plus globales, qui peuvent remettre en cause sa conservation à long terme et donc affecter les activités qui y sont associées.

La connaissance de ce patrimoine est historique, les premiers inventaires remontent à la fin du XVI^e siècle, début du XVII^e. Pourtant la perception qu'en ont les élus, les professionnels de la montagne ou plus largement les habitants est insuffisante/inadaptée. Les connaissances acquises restent confidentielles et d'importantes marges de progrès existent pour une véritable valorisation de l'information, une gestion efficace du territoire et une sensibilisation plus marquée des publics.

L'information au travers de la mise en place d'outils adaptés (fiches espèces, portail Internet,...) constitue un premier pas vers la conservation du patrimoine floristique mais au-delà, des mesures de gestion appropriées sont souvent nécessaires pour accompagner les cas les plus problématiques (revégétalisation des milieux d'altitude, de conservation d'espèces en danger, d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, ...).

CIBLE(S) DE L'ACTION :

- **pour les élus** afin de maintenir l'attractivité de leur territoire et permettre un aménagement durable des territoires communaux en tenant compte des enjeux floristiques
- **pour les professionnels du tourisme** afin de participer à la pérennisation de leur activité (revégétalisation des pistes, découverte de la diversité végétale des Pyrénées,...)
- **pour le monde agricole** et notamment pastoral de manière à conserver une ressource herbagère locale, de qualité
- **pour les habitants et les touristes** s'agissant notamment de santé publique vis-à-vis des risques liés à certaines espèces exotiques envahissantes
- pour la biodiversité, les espèces végétales et l'intégrité des écosystèmes pyrénéens

➤ LA PLACE DE L'ACTION DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

A QUEL (S) OBJECTIF (S) ET QUELLE (S) ORIENTATION (S) DE LA CHARTE L'ACTION RÉPOND-T-ELLE ?

Objectif n° 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

Objectif n° 11 : Lutter contre les espèces envahissantes

Orientation n° 29 : Encourager la préservation des populations d'espèces des milieux rocheux et ouverts

Orientation n° 30 : Encourager la préservation du patrimoine génétique du territoire et militer la propagation des espèces envahissantes

CE QUE DIT LA CHARTE DANS LES OBJECTIFS N° 9 ET 11 ET LES ORIENTATIONS N° 29 ET 30 :

- Mettre en œuvre des programmes de conservation pour soutenir ou renforcer les espèces et notamment les espèces menacées d'extinction
- Éliminer systématiquement les stations de plantes exotiques envahissantes
- Mettre en place des pratiques limitant l'apport d'espèces envahissantes notamment pour la flor

LIEN AVEC D'AUTRES OBJECTIFS OU ORIENTATIONS DE LA CHARTE :

Objectifs n° 1, 5, 6, 8, 12

➤ ECHÉANCIER DE RÉALISATION SUR LES QUATRE ANNÉES

	Actions engagées	Qui est impliqué ?			Résultats attendus
		Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	Partenaires associés	
Tous les ans	Action 1 : Acquisition de la connaissance flore (inventaire et suivi) en partenariat avec les structures/partenaires compétents	PNP	PNP CBNPMP Associations de protection de l'environnement CEN	Prestataire	Suivi d'espèces (effectifs et localités), notamment dans une perspective d'évaluation de l'effet des changements globaux Saisie et stockage des données
	Action 2 : Mettre en forme les données produites pour les diffuser auprès des différents publics cibles (grand public, habitants, élus,...)	PNP	PNP	CBNPMP Universités et organismes de recherche Associations de protection de l'environnement	Réalisation d'outils de diffusion de la connaissance Prise en compte de la biodiversité notamment floristique dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, ...)
	Action 3 : Former les services techniques des collectivités et les partenaires aux bonnes pratiques de gestion/conservation de la flore sauvage des villes et des villages	PNP	PNP	CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Sensibiliser par des formations adaptées les gestionnaires d'espaces verts à gestion et la conservation de la flore sauvage urbaine
	Action 4 : Sensibiliser les professionnels notamment du tourisme à la découverte et à la préservation du patrimoine floristique des Pyrénées	PNP	PNP	CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Création d'un comité d'échange et de réflexion Identification avec les professionnels des espèces emblématiques d'un point de vue touristique Choix des outils à actualiser (brochures, flore,...) et à créer (calendriers, sentiers de découverte,...), les plus adaptés pour sensibiliser et faire découvrir
	Action 5 : Sensibiliser les acteurs du territoire à la problématique des espèces exotiques envahissantes	CBNPMP	CBNPMP PNP	Associations de protection de l'environnement	Création d'outils de communication Réalisation de cycles de formations
2013	Action 6 : Evaluer les besoins des collectivités, des habitants et des agriculteurs concernant la revégétalisation des villages, des jardins et la plantation de haies	PNP	PNP	CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Enquêtes et entretiens auprès du dit public en vue de la rédaction d'un guide de gestion Rédaction d'un cahier des charges
	Action 7 : Mettre en œuvre le programme de conservation de la subulaire aquatique dans la réserve naturelle du Néouvielle	PNP	EDF PNP CBNPMP Prestataires Universités Laboratoires	RNF Associations de protection de l'environnement	Approfondissement des causes de la régression de la subulaire, de l'écologie de l'espèce et des aspects génétiques Conservation ex-situ : récolte d'individus et/ou de semences, études et conservation en laboratoire Conservation in-situ : préservation (mise en défens) de l'habitat et des populations, recréation d'habitat
2014	Action 8 : Réaliser un guide de gestion à l'attention des collectivités et/ou des habitants, des agriculteurs pour la revégétalisation des villages et la plantation de haies	PNP	PNP	CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Réalisation et édition du guide de gestion adapté au public identifié
	Action 9 : Evaluer les besoins en formation des services techniques des collectivités, des partenaires aux bonnes pratiques de gestion/conservation de la flore sauvage des villes et des villages	PNP	PNP	CBNPMP Associations de protection de l'environnement	Mise au point d'une enquête ciblée sur un type de public Enquêtes et entretiens auprès du dit public dans le but de formaliser les attentes et les besoins Rédaction d'un cahier des charges en vue du montage des sessions de formations
	Action 10 : Mettre en œuvre le « plan régional d'action Plantes Exotiques Envahissantes » élaboré par le CBNPMP	CBNPMP PNP	CBNPMP PNP	CEN Prestataires Communes Agence de l'eau Adour-Garonne Associations de protection de l'environnement	Etat des lieux des stations problématiques Priorisation des interventions en fonction des risques, notamment économiques et sociaux
	Action 11 : Revégétaliser les milieux d'altitude avec des semences locales dans le cadre du programme ECOVAR du CBNPMP	CBNPMP	CBNPMP PNP	CEN Prestataires Communes Agence de l'eau Adour-Garonne Associations de protection de l'environnement	Recensement / état des lieux des cas à traiter Priorisation des interventions
	Action 12 : Suivre l'action de conservation de la subulaire aquatique dans la réserve naturelle du Néouvielle	PNP	EDF PNP CBNPMP Prestataires Universités Laboratoires	RNF Communes	Mise en défens de l'habitat et des stations menacées (berges) Suivi des effectifs Suivi des paramètres écologiques (eau, ...) (2014 – 2015)

2015	Action 13 : Mettre en œuvre le « plan régional d'action Plantes Exotiques Envahissantes » élaboré par le CBNPMP	CBNPMP PNP	CBNPMP PNP	CEN Prestataires Communes Agence de l'eau Adour-Garonne Associations de protection de l'environnement	Etat des lieux des stations problématiques Interventions sur une ou des stations problématiques (2015 – 2016)
	Action 14 : Revégétaliser les milieux d'altitude par des semences locales dans le cadre du programme ECOVAR du CBNPMP	CBNPMP PNP	CBNPMP PNP Prestataires	CEN Prestataires Communes Agence de l'eau Adour-Garonne Associations de protection de l'environnement	Recensement / état des lieux des cas à traiter Accompagnement et réalisation des projets de revégétalisation (2015 – 2016)
2016	Action 15 : Dresser un bilan du programme de conservation de la subulaire aquatique dans la réserve naturelle du Néouvielle	PNP	EDF PNP CBNPMP Prestataires Universités Laboratoires,	RNF	Mise en défens de l'habitat et des stations menacées (berges) Suivi des effectifs Suivi des paramètres écologiques (eau, ...) Evaluation du programme de restauration

➤ **CONVENTIONS OU CONTRATS DE PARTENARIATS EXISTANTS QUI SONT MOBILISÉS POUR METTRE EN ŒUVRE L'ACTION**

Structures	Objet de la convention qui concerne l'action	Date de signature	Date d'échéance
EDF	Préservation du patrimoine à l'occasion des travaux Maîtrise des impacts des installations sur les milieux	01/01/2010	01/01/2014
CBNPMP (convention cadre)	Connaissance flore et habitats - conservation - sensibilisation	Janvier 2013	Janvier 2018